

## L'Avenir des traités d'investissement (Axe 2)

# Le coût de l'inaction : pratique arbitrale concernant les clauses de TJE d'ancienne génération et les approches actuelles des clauses de TJE

Présentation par professor Patrick Dumberry (Université  
d'Ottawa, Canada)  
7 novembre 2023

---

Les travaux sur l'Avenir des traités d'investissement se déroulent sous l'égide du Comité de l'Investissement de l'OCDE. À l'heure actuelle, 99 juridictions sont invitées à y participer.

Ce document synthétise des travaux de recherche que professeur Patrick Dumberry (Université d'Ottawa, Canada) a présenté à la réunion sous l'Axe 2 du programme de travail sur l'Avenir des traités d'investissement qui s'est tenue le 7 novembre 2023. Ce document reflète les recherches et les opinions de professeur Dumberry, et non pas nécessairement les opinions officielles de l'OCDE ou des gouvernements participant aux travaux sous l'Axe 2. Les gouvernements qui participant à ces travaux ont consenti à sa publication. Ce document a été initialement distribué sous la cote DAF/INV/TR2/RD(2023)1/REV1. Les travaux sont documentés sur la page <https://oe.cd/lati> (également disponible en langue anglaise à l'adresse <https://oe.cd/foit>).

Contact: [investment@oecd.org](mailto:investment@oecd.org)

---

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres. Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

## *Table des matières*

<b>Introduction et remarques méthodologiques .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Clauses de TJE autonomes, non reliées au droit international .....</b>	<b>6</b>
1.1. Sentences arbitrales déclarant expressément que la clause doit être interprétée comme ayant un caractère autonome .....	6
1.2. Sentences arbitrales interprétant la clause comme une référence implicite au SMT .....	7
1.3. Sentences arbitrales ne prenant pas position sur le statut des clauses de TJE autonomes et sur leur relation avec le SMT .....	8
1.4. Sentences interprétant la clause unique de TJE telle que contenue dans le Traité sur la Charte de l'énergie .....	9
1.5. Conclusion sur les clauses de TJE autonomes .....	10
<b>2. Clauses de TJE faisant référence au « droit international » .....</b>	<b>12</b>
2.1. Clauses de TJE selon lesquelles le traitement doit être accordé « conformément » au droit international .....	12
2.2. Clauses de TJE selon lesquelles le traitement ne doit pas être « inférieur à » celui requis par le droit international .....	14
2.3. Conclusion générale sur les clauses de TJE faisant référence au « droit international » .....	15
<b>3. Clauses de TJE reliées au SMT ou à la coutume .....</b>	<b>17</b>
3.1. ALENA .....	17
3.2. Autres traités .....	19
3.3. Conclusion sur les clauses de TJE reliées au SMT ou à la coutume .....	19
<b>4. Conclusion générale .....</b>	<b>21</b>

## Introduction et remarques méthodologiques

Lors de la réunion de l’Axe 2 (« l’Avenir des traités d’investissement ») du 7 novembre 2023, j’ai fait une présentation intitulée « Le coût de l’inaction : pratique arbitrale concernant les clauses de TJE d’ancienne génération et les approches actuelles des clauses de TJE ». Cette présentation résume les conclusions d’un vaste projet de recherche empirique portant sur la manière dont les tribunaux d’investissement ont évalué le statut, la portée et le contenu de la clause de « traitement juste et équitable » (TJE) figurant dans la grande majorité des traités d’investissement bilatéraux et multilatéraux. J’ai examiné toutes les sentences accessibles au public rendues par des tribunaux arbitraux traitant de clauses de TJE. À ma connaissance, il s’agit de la première étude complète sur la question depuis le rapport 2012 de la CNUCED.<sup>1</sup> J’ai identifié 279 sentences pertinentes.<sup>2</sup> Ce document résume mes conclusions. Le rapport complet sera publié par Kluwer en 2024.

J’ai concentré mon attention sur les trois questions suivantes :

1. Sur la base du langage de la clause de TJE contenue dans le traité, quel est le raisonnement du tribunal concernant la relation entre le standard de traitement qu’il accorde aux investisseurs étrangers et le standard minimum de traitement tel que contenu en droit international coutumier (SMT) ou, plus généralement, le droit international coutumier ? En d’autres termes, s’agit-il d’un traitement équivalent ou l’un offre-t-il un meilleur niveau de protection que l’autre ?
2. En ce qui concerne la façon dont le tribunal a analysé la première question, qu’a-t-il dit sur le contenu de la norme de TJE ? En d’autres termes, quels sont les différents éléments du traitement que l’État d’accueil doit accorder aux investisseurs étrangers ? Plus précisément, le tribunal considère-t-il que la norme inclut la protection des attentes légitimes de l’investisseur, qu’elle impose une obligation de transparence et de fournir un environnement juridique et commercial stable ?
3. La réponse à ces deux questions a-t-elle des conséquences ou un impact sur les conclusions d’un tribunal en termes de responsabilité et d’octroi d’une indemnisation ?

---

<sup>1</sup> CNUCED, *Fair and Equitable Treatment*, UNCTAD Series on Issues in International Investment Agreements II, 2012.

<sup>2</sup> J’ai utilisé les moteurs de recherche des sites web IAREporter et ITA Law et ai trouvé environ 500 résultats de sentences arbitrales (dont plus de 100 sentences sur la compétence) contenant les termes « juste et équitable » en anglais, français et espagnol. Mes recherches n’ont porté que sur les sentences dans lesquelles les tribunaux ont effectivement fourni une analyse du contenu et de la portée des clauses de TJE contenues dans les TBI ou les traités multilatéraux. Les affaires impliquant des clauses de TJE dans des contrats ou dans la législation nationale de l’État d’accueil ont été exclues. De nombreuses sentences/décisions ont été exclues du champ de mes recherches. Par exemple, lorsque la clause de TJE a été mentionnée par les parties au cours de la procédure, mais que le tribunal n’a pas fourni d’analyse sur la question parce qu’il s’est plutôt concentré sur d’autres dispositions. D’autres sentences ont également été exclues parce que le tribunal s’est déclaré incompétent pour statuer sur la demande et n’a donc rien déclaré au sujet de la clause de TJE.

Dans les sections suivantes, j'examinerai le raisonnement des tribunaux concernant les trois différents types de clauses de TJE :<sup>3</sup>

- Les clauses contenant une formulation non qualifiée de l'obligation d'accorder un TJE, c'est-à-dire une obligation autonome d'accorder un TJE sans aucune référence au droit international ou à d'autres normes (trouvées dans 174 sentences, section 1) ;
- Les clauses contenant une référence explicite à la norme existant en vertu du « droit international ». Dans cette catégorie, il existe deux types distincts de clauses :
  - celles prévoyant un traitement « conformément au droit international » et
  - celles indiquant que le traitement ne doit pas être inférieur à celui exigé par le droit international (trouvées dans 63 sentences, section 2) ;
- Les clauses dans lesquelles l'obligation d'accorder un TJE est expressément liée au SMT ou à la coutume (trouvées dans 42 sentences, section 3).

---

<sup>3</sup> Un certain nombre de traités récents contiennent des clauses de TJE sous forme de liste fermée d'éléments spécifiques de l'obligation de TJE. L'AECG entre l'UE, ses États membres et le Canada en est un exemple. Aucune sentence concernant cette clause n'a encore été rendue.

## 1. Clauses de TJE autonomes, non reliées au droit international

Selon un document récent de l'OCDE, ces clauses représentent près de 80% des dispositions relatives au TJE dans les traités conclus entre 1959 et 2023.<sup>4</sup> Voici un exemple typique de cette clause :

*Les investissements des investisseurs de l'une ou l'autre des parties contractantes bénéficieront à tout moment d'un traitement juste et équitable et jouiront d'une protection et d'une sécurité totales sur le territoire de l'autre partie contractante.* (TBI Tchéquie-Bahreïn, 2007, art. 2(2))

J'ai trouvé 120 sentences qui ont examiné ce type de clause.

Ces sentences peuvent être divisées en trois catégories différentes :

- Les sentences déclarant expressément que la clause doit être interprétée comme ayant un caractère autonome (section 1.1) ;
- Les sentences interprétant la clause comme une référence implicite au SMT (section 1.2) ;
- Les sentences ne prenant pas position sur le statut de la clause et sa relation avec le SMT (section 1.3) ;

À ces 120 sentences arbitrales, il convient d'ajouter 54 sentences arbitrales qui seront examinées séparément en raison des caractéristiques uniques de la clause de TJE contenue dans le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) (section 1.4).

### 1.1. Sentences arbitrales déclarant expressément que la clause doit être interprétée comme ayant un caractère autonome

J'ai trouvé 23 sentences dans cette première catégorie.<sup>5</sup>

Ces tribunaux ont expliqué que *c'est précisément parce que* la clause TJE n'est assortie d'aucune autre spécification qu'elle *ne doit pas* être interprétée comme limitant la protection au SMT en vertu de la coutume.

Dans la pratique, les tribunaux ont considéré qu'une clause de TJE « autonome » offre à l'investisseur un *meilleur* niveau de protection qu'une clause dans laquelle la norme est liée au SMT.

- Par exemple, selon le tribunal *Saluka*, dans le contexte d'une clause de TJE autonome, « pour violer la norme, il peut suffire que le comportement des États présente un degré relativement faible d'inadéquation », alors qu'en vertu du SMT, « pour violer cette norme, le comportement des États peut devoir présenter un degré relativement plus élevé d'inadéquation » (*Saluka c. Tchéquie*, 2006, par. 292-293).
- En d'autres termes, il est plus facile pour un investisseur de prouver qu'une violation d'une clause de TJE « autonome » a été commise.

Une clause de TJE « autonome » donne au tribunal arbitral « beaucoup de latitude », elle « laisse la portée précise » de la norme « à la détermination du tribunal arbitral » et lui

---

<sup>4</sup> OCDE, *Dispositions relatives au traitement « juste » et « équitable » figurant dans les traités d'investissement*, 2023, [DAF/INV/TR2/WD\(2023\)1](#).

<sup>5</sup> Voir l'Annexe 1 pour la liste des sentences.

donne « la possibilité d'articuler l'éventail des principes nécessaires pour atteindre l'objectif du traité dans des différends particuliers » (*Biwater c. Tanzanie*, 2008, para. 593-595).

L'approche adoptée par ces tribunaux a des conséquences très pratiques : Toutes les sentences arbitrales qualifiant la clause de TJE d'« autonome » ont conclu que la norme englobe des éléments tels que l'obligation dite de transparence et la protection des attentes légitimes des investisseurs (parfois définies de manière large, souvent de manière étroite).

- Comme nous le verrons plus tard, cette situation contraste avec l'approche adoptée par de nombreux autres tribunaux qui ont examiné les clauses de TJE liées au SMT (voir section 3).

Les interprétations larges adoptées par ces tribunaux ont également eu un impact direct sur leurs conclusions en termes de responsabilité et d'indemnisation.

- Dans un tiers des sentences arbitrales (8 sur 23), les tribunaux n'ont constaté aucune violation de la norme de TJE.<sup>6</sup>
- Pour les deux autres tiers des sentences, les tribunaux ont conclu que la clause avait été violée (cependant, dans trois cas, ils n'ont pas accordé d'indemnisation).<sup>7</sup> Comme nous l'expliquerons ci-dessous, ce « taux de réussite » d'environ 70% est beaucoup plus élevé que celui d'autres sentences arbitrales examinant des clauses de TJE liées au SMT (voir section 3).
- Il convient d'ajouter que le montant accordé dans certaines sentences arbitrales est très élevé :
  - Des sentences arbitrales constatant des violations de la clause de TJE et d'autres dispositions : *Tethyan Copper* (4 milliards d'USD), *Teinver* (320 millions d'USD), *National Grid* (53,5 millions d'USD).
  - Des sentences arbitrales constatant une violation de la seule clause de TJE : *Deutsche Telekom* (93,3 millions d'USD), *Cairn* (1,2 milliard d'USD), *Micula* (116 millions d'USD), *Kuntur Wasi* (42 millions d'USD).

## 1.2. Sentences arbitrales interprétant la clause comme une référence implicite au SMT

Je n'ai trouvé que 6 sentences arbitrales dans lesquelles le tribunal n'a pas interprété une clause de TJE comme ayant un caractère autonome, mais plutôt comme une référence implicite au SMT.<sup>8</sup> Il s'agit d'un très faible pourcentage (5 %) de toutes les sentences qui ont examiné des clauses autonomes de TJE.

Certains de ces tribunaux ont interprété la norme de manière étroite, d'autres de manière plus large. Mais la mise sur un pied d'égalité du TJE et du SMT ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur la manière dont les tribunaux ont traité les questions de responsabilité et d'indemnisation. Dans la moitié de ces cas (3 sentences arbitrales), les tribunaux ont conclu que la clause avait été violée et ont accordé une indemnisation (dont certaines très élevées : *Unión Fenosa Gas* (2 milliards d'USD) ; *Siemens* (217 millions d'USD)).

---

<sup>6</sup> Voir l'Annexe 2 pour la liste des sentences.

<sup>7</sup> Voir l'Annexe 3 pour la liste des sentences.

<sup>8</sup> Voir l'Annexe 4 pour la liste des sentences.

### 1.3. Sentences arbitrales ne prenant pas position sur le statut des clauses de TJE autonomes et sur leur relation avec le SMT

Le troisième consiste de 91 sentences qui n'ont pas explicitement pris position sur le statut des clauses de TJE autonomes et sur la question de leur relation avec le SMT. Il s'agit de loin du groupe de sentences le plus important.

Le raisonnement de ces tribunaux n'est cependant pas uniforme. Deux tendances peuvent être distinguées.

- a) Dans un nombre assez limité de sentences (17), les tribunaux mentionnent l'existence de cette question, mais décident de ne pas prendre position.
- Dans 7 cas, les tribunaux ont décidé que la question pouvait simplement être laissée ouverte.<sup>9</sup>
  - Pourtant, un examen plus approfondi du raisonnement d'autres tribunaux (dans environ 10 sentences<sup>10</sup>) suggère qu'ils estiment que la norme conventionnelle de TJE offre une meilleure protection que le SMT.
  - Le raisonnement de certains tribunaux suggère qu'ils estiment qu'il n'y a pas de différence réelle entre la norme de TJE et le SMT. Il convient toutefois d'ajouter que leur analyse repose sur une hypothèse (controversée) selon laquelle le niveau de traitement dans le cadre du SMT a évolué rapidement au cours des dernières décennies et offre aujourd'hui essentiellement la même protection que celle accordé par les clauses de TJE.
  - Dans la majorité de ces affaires (7 sur 10),<sup>11</sup> les tribunaux ont conclu à une violation de la clause de TJE. Le taux de réussite de 70% est donc similaire à celui des sentences arbitrales qui ont expressément déclaré que la clause doit être interprétée comme ayant un caractère autonome (voir section 1).
  - En tout état de cause, ces 17 sentences ont en commun le fait que les tribunaux ont, en pratique, tous appliqué des interprétations larges de la norme en incluant une protection des attentes légitimes des investisseurs (parfois définie de manière large, souvent de manière étroite) et une obligation de transparence.
  - En d'autres termes, ces tribunaux ont interprété les clauses TJE autonomes de la même manière que d'autres tribunaux (mentionnés dans la section 1) qui ont expressément déclaré que la clause avait un caractère autonome.
- b) J'ai identifié de nombreuses sentences (74)<sup>12</sup> dans lesquelles les tribunaux ne mentionnent pas du tout cette question. Les sentences ne contiennent aucune analyse ou discussion de la question du statut de la clause TJE et de sa relation avec le SMT.
- Ces tribunaux ont, en pratique, également appliqué des interprétations larges de la norme en incluant des éléments de protection des attentes légitimes (parfois définie de manière large, souvent de manière étroite) et de la transparence.
  - Un grand nombre (plus de 20) de sentences récentes rendues au cours des cinq dernières années ont adopté des définitions étroites des attentes légitimes.

---

<sup>9</sup> Voir l'Annexe 5 pour la liste des sentences.

<sup>10</sup> Voir l'Annexe 6 pour la liste des sentences.

<sup>11</sup> Voir l'Annexe 7 pour la liste des sentences.

<sup>12</sup> Les sentences sont listées dans les Annexes 8 et 9.



- Ces tribunaux ne jugent plus nécessaire d'examiner la question de savoir si une clause autonome devrait être caractérisée comme un standard autonome ou si elle est liée au droit international ou au SMT. Ils se concentrent plutôt sur la question de savoir si les éléments contenus dans la norme de TJE ont été violés.
- Il est intéressant de noter que dans seulement 30 % de ces sentences récentes, les tribunaux ont conclu à une violation de la clause TJE.

Le fait qu'un tribunal ne prenne pas (expressément) position sur le statut d'une clause de TJE autonome a-t-il un impact en termes de responsabilité et d'indemnisation ?

- Dans un premier temps, l'impact semble plutôt « neutre ».
- Dans près de la moitié des cas (47 sur 91),<sup>13</sup> les demandes liées au TJE ont été rejetées.
- Dans l'autre moitié des cas (44 sur 91),<sup>14</sup> les tribunaux ont conclu à une violation de la clause de TJE et, dans certains cas, ont accordé une indemnisation importante :
  - Sentences établissant des violations de la clause de TJE et d'autres dispositions : *Devas* (100 millions d'USD), *Quiborax* (48 millions d'USD), *PAO Tatneft* (120 millions d'USD), *Rumeli* (125 millions d'USD), *Kardassopoulos* (45 millions d'USD), *Mytilineos* (40 millions d'USD), *von Pezold* (100 millions d'USD), *Manolium* (20 millions d'USD), *Siag* (74.5 millions d'USD), *ADC* (76.2 millions d'USD), *CME* (269.8 millions d'USD).
  - Sentences établissant uniquement des violations de la clause de TJE : *BG Group* (185 millions d'USD) ; *Dayyani* (50 millions d'USD).
- Il convient de noter que le taux de réussite global de 50% des sentences qui n'ont pas formellement pris position sur le statut de la clause de TJE autonome est *inférieur* à celui d'autres tribunaux (mentionnés dans la section 1) qui ont déclaré que la disposition avait un caractère autonome. Ce taux de réussite reste bien plus *élevé* que celui des sentences examinant les clauses de TJE liées au SMT (voir section 3)

#### 1.4. Sentences interprétant la clause unique de TJE telle que contenue dans le Traité sur la Charte de l'énergie

L'article 10 du Traité sur la Charte de l'énergie contient une clause de TJE autonome assez unique dans laquelle le « droit international » est mentionné, mais n'est pas directement lié au standard de TJE :

Chaque Partie contractante encourage et crée, conformément aux dispositions du présent traité, *des conditions stables, équitables, favorables et transparentes* pour la réalisation d'investissements dans sa zone par les investisseurs des autres parties contractantes. Ces conditions comprennent l'engagement d'accorder, à tout instant, un *traitement loyal et équitable* aux investissements des investisseurs des autres parties contractantes. Ces investissements bénéficient également d'une protection et d'une sécurité les plus constantes possible, et aucune partie contractante n'entrave, en aucune manière, par des mesures déraisonnables ou discriminatoires, leur gestion, maintien, utilisation, jouissance ou disposition. En aucun cas, ces investissements ne peuvent être traités d'une

---

<sup>13</sup> Voir l'Annexe 8 pour la liste des sentences.

<sup>14</sup> Voir l'Annexe 9 pour la liste des sentences.

manière *moins favorable que celle requise par le droit international*, y compris les obligations conventionnelles (souligné par l'auteur)

J'ai trouvé 54 sentences examinant cette clause.

La plupart des sentences ne mentionnent pas le statut de la clause et sa relation au droit international ou au SMT.

La grande majorité des tribunaux qui ont pris position sur cette question (9 sentences)<sup>15</sup> ont considéré qu'il s'agissait d'une clause de TJE « autonome » non reliée au SMT. J'ai également trouvé quelques sentences au raisonnement assez ambigu, mais qui pourrait suggérer que les tribunaux ont estimé qu'il s'agissait d'une référence au SMT.<sup>16</sup>

En tout état de cause, tous les tribunaux ont adopté une interprétation large dans laquelle les attentes légitimes de l'investisseur sont considérées comme faisant partie de la norme. Cependant, ils ont tous défini ce concept de manière étroite.

J'ai trouvé 32 sentences<sup>17</sup> (sur 54) qui considéraient que la clause de TJE (parfois associée à d'autres clauses) avait été violée. Deux sentences ont été annulées par la suite et des procédures d'annulation sont en cours dans d'autres cas. Dans 22 cas, les demandes ont été rejetées.<sup>18</sup> Le taux de réussite de 60 % est relativement élevé par rapport à celui d'autres sentences examinées dans la section 3.

### 1.5. Conclusion sur les clauses de TJE autonomes

Moins de 25% des sentences (29 sur 120) examinant des clauses autonomes de TJE ont abordé la question de son statut et de sa relation avec le SMT.

La grande majorité des sentences dans lesquelles les tribunaux ont pris position sur la question ont conclu que la clause devait être interprétée comme ayant un caractère autonome (23 sentences sur 29, soit environ 80 % des sentences). Il en va de même pour les sentences examinant le Traité sur la Charte de l'énergie : la quasi-totalité des tribunaux ayant pris position sur la question ont adopté la même approche.

Toutes ces sentences ont conclu que la norme englobe des éléments tels que la protection des attentes légitimes (souvent définie de manière étroite) et une obligation de transparence.

La grande majorité des tribunaux (environ 75 %) n'ont pas formellement pris position sur le statut des clauses de TJE. De fait, un plus grand nombre de sentences (74 sur 120) ne mentionne pas du tout la question. Pourtant, l'approche qu'ils ont adoptée est très similaire à celle des autres tribunaux qui ont pris position sur le statut de la clause. Ils ont tous adopté des interprétations larges lorsqu'ils ont défini son contenu.

Le taux de réussite des demandes sur le fondement du TJE est plus élevé pour les tribunaux qui ont expressément déclaré qu'une clause de TJE autonome avait un caractère « autonome » que pour les autres qui n'ont pas pris position sur cette question (2/3 contre 50%).

La différence est beaucoup plus importante si l'on prend en compte les sentences rendues au cours des cinq dernières années, qui se caractérisent par le fait que les tribunaux n'ont pas du tout pris position sur la question et que la plupart d'entre eux (70%) n'ont conclu à

---

<sup>15</sup> Voir l'Annexe 10 pour la liste des sentences.

<sup>16</sup> Voir l'Annexe 11 pour la liste des sentences.

<sup>17</sup> Voir l'Annexe 12 pour la liste des sentences.

<sup>18</sup> Voir l'Annexe 13 pour la liste des sentences.

aucune violation. Ces résultats suggèrent que lorsqu'un tribunal discute du statut de la clause de TJE et prend position sur la question, il est plus probable qu'il conclue qu'une violation a été commise. A l'inverse, si un tribunal ne prend pas position sur cette question, il est moins probable qu'il établisse une violation.

Quoi qu'il en soit, le taux de réussite global pour la totalité des 120 sentences où les tribunaux ont examiné des clauses de TJE autonomes reste élevé (63 sentences sur 120). Les demandeurs ont 50% de chance d'obtenir gain de cause. Le taux de réussite est encore plus élevé si l'on tient compte des 54 autres sentences rendues dans le cadre du Traité sur la Charte de l'énergie, dans lesquelles les demandeurs ont obtenu gain de cause dans 60% des cas. En tout cas, la conclusion la plus importante est que ce taux de réussite est beaucoup plus élevé que celui des sentences examinant des clauses où la norme est expressément liée au SMT (voir section 3).

En fin de compte, il est clair que la possibilité qu'un tribunal interprète une clause de TJE autonome comme une référence implicite au SMT en vertu de la coutume internationale est très faible (environ 5% des sentences). Une clause de TJE autonome n'offre donc qu'une protection très limitée aux États contre la possibilité qu'un tribunal adopte une interprétation large et conclue qu'une violation a été commise.

## 2. Clauses de TJE faisant référence au « droit international »

Selon le document de l'OCDE de 2023, environ 10% des traités contiennent une clause de TJE dans laquelle le traitement est associé au « droit international » ou aux « principes du droit international ».

Il existe deux variations de cette clause, qui seront examinées séparément :

- les clauses « conformément à » (Section 2.1) ;
- les clauses « pas inférieur à » (Section 2.2).

### 2.1. Clauses de TJE selon lesquelles le traitement doit être accordé « conformément » au droit international

Deux exemples :

*Chacune des Parties Contractantes accorde aux investissements ou aux revenus des investisseurs de l'autre partie Contractante :*

- un traitement juste et équitable, en conformité avec les principes du droit international, et*
- elle s'assure pleinement de leur protection et de leur sécurité.* (TBI Canada - Égypte (1996), Article II)

*Chaque Partie Contractante accorde, dans sa zone, aux investissements des investisseurs de l'autre Partie Contractante un traitement conforme au droit international, y compris un traitement juste et équitable ainsi qu'une protection et une sécurité intégrales.* (TBI Japon - Myanmar (2013), Article 4).

J'ai trouvé 30 sentences examinant ce type de clause. Si certaines sentences (11) n'ont pas pris position sur le statut de la clause de TJE, la majorité des tribunaux l'ont fait.<sup>19</sup>

La grande majorité des sentences (15) dans lesquelles les tribunaux ont pris position ont conclu que « conformément » au droit international n'est *pas* une référence au SMT en vertu de la coutume internationale.<sup>20</sup> Je n'ai trouvé que quatre sentences adoptant une position différente.<sup>21</sup> Un exemple illustrant le point de vue de la majorité des sentences est celui du tribunal *Vivendi*, qui n'a vu aucune « base pour assimiler les principes du droit international » au SMT pour les trois raisons suivantes :

« Premièrement, la référence aux principes du droit international va dans le sens d'une interprétation plus large qui invite à prendre en considération un éventail plus large de principes de droit international que le seul standard minimum. Deuxièmement, le libellé de l'article 3 exige que le traitement juste et équitable soit conforme aux principes du droit international, mais l'exigence de conformité peut tout aussi bien fixer un plancher qu'un plafond à la norme de traitement juste et équitable du traité. Troisièmement, le libellé de la disposition suggère qu'il faut également tenir compte des principes contemporains du droit international, et pas seulement des principes datant de près d'un siècle » (*Vivendi c. Argentine*, 2007, paragraphe 7.4.7).

---

<sup>19</sup> Voir l'Annexe 14 pour la liste des sentences.

<sup>20</sup> Voir l'Annexe 15 pour la liste des sentences.

<sup>21</sup> Voir l'Annexe 16 pour la liste des sentences.

Pour ces tribunaux, l'obligation de se conformer au droit international n'est qu'un plancher. Par conséquent, la norme de TJE offre une *meilleure* protection que le SMT, tout comme les clauses de TJE « autonomes ». Il convient d'ajouter que certaines de ces sentences semblent minimiser l'importance de cette question en la qualifiant de « stérile » ou de « dogmatique ». Elles le font en se fondant sur l'hypothèse (controversée) selon laquelle le niveau de traitement prévu par le SMT a évolué rapidement au cours des dernières décennies et offre aujourd'hui fondamentalement la même protection que celle prévue par une norme conventionnelle relative au TJE.

Seule une poignée de tribunaux a réellement expliqué le contenu de la norme de TJE en vertu du « droit international ». En fait, tous les tribunaux ont interprété cette clause à peu près de la même manière qu'une clause de TJE autonome ayant un caractère autonome. Ils ont tous considéré que la norme de TJE inclut la protection des attentes légitimes des investisseurs (souvent définie de manière étroite), et nombre d'entre eux ont également fait référence à une obligation de transparence.

Les interprétations larges adoptées par ces tribunaux ont eu une conséquence directe en termes de responsabilité et d'indemnisation.

- Environ un tiers des sentences (11 sentences sur 30) a conclu à l'absence de violation de la clause de TJE.<sup>22</sup>
- Dans deux tiers des sentences, les tribunaux ont estimé que la clause avait été violée et ont accordé une indemnisation dans la plupart des cas.<sup>23</sup> Certains des montants accordés à titre de dommages et intérêts sont considérables :
  - Tribunaux accordant une indemnisation pour une violation du TJE et d'autres clauses : *Vivendi* (105 millions d'USD), *Valores* (430 millions d'USD), *Crystallex* (1,2 milliard d'USD), *EDF* (136 millions d'USD), *SAUR* (40 millions d'USD), *García Armas* (213 millions d'USD), *Perenco* (449 millions d'USD).
  - Tribunaux accordant une indemnisation pour une violation de la clause de TJE uniquement : *Total* (300 millions d'USD), *Suez* (37 millions d'USD), *Gold Reserve* (713 millions d'USD).

Le fait qu'un tribunal considère ou non qu'une violation ait été commise semble être étroitement liée à la manière dont il a analysé le statut de la clause :

- La grande majorité des tribunaux (13 sur 15 sentences)<sup>24</sup> qui ont conclu que la clause « conformément au droit international » n'est pas une référence au SMT en vertu de la coutume ont constaté une violation de la clause de TJE.
- A l'inverse, 3 des 4 sentences dans lesquelles les tribunaux ont estimé que « conformément » au droit international était une référence au SMT ont conclu qu'aucune violation de la clause de TJE n'avait été commise (et le montant de l'indemnisation dans la seule sentence qui a abouti à une conclusion différente est plutôt faible : 10 millions d'USD).<sup>25</sup>

---

<sup>22</sup> Voir l'Annexe 17 pour la liste des sentences.

<sup>23</sup> Voir l'Annexe 18 pour la liste des sentences.

<sup>24</sup> Voir l'Annexe 19 pour la liste des sentences.

<sup>25</sup> Il convient d'ajouter qu'environ la moitié des 11 sentences dans lesquelles les tribunaux n'ont pas pris position sur le statut de la clause ont jugé qu'une violation avait été commise.

Il existe une corrélation entre la manière dont un tribunal interprète une clause de TJE « conformément » au droit international et sa conclusion en termes de responsabilité. Lorsqu'un tribunal considère que la clause n'est pas une référence au SMT, il est plus susceptible de lui donner une interprétation large et, par conséquent, de conclure qu'une violation a été commise.

## 2.2. Clauses de TJE selon lesquelles le traitement ne doit pas être « inférieur à » celui requis par le droit international

Exemple :

*Les investissements bénéficient à tout moment d'un traitement juste et équitable, jouissent d'une protection et d'une sécurité intégrales et ne reçoivent en aucun cas un traitement inférieur à celui requis par le droit international (TBI Argentine – États-Unis, Article 2)*

J'ai trouvé 33 sentences examinant ce type de clause. Dans 11 cas, les tribunaux n'ont pas examiné le statut de la clause.<sup>26</sup> Les demandeurs n'ont obtenu gain de clause que dans trois de ces affaires.

Le raisonnement des tribunaux qui ont pris position sur cette question (22 sentences) peut être divisé en deux groupes.

a) La moitié des sentences (11) ont explicitement interprété cette clause comme signifiant que la norme de traitement en vertu du traité est essentiellement la même qu'en vertu d'une clause de TJE « autonome ».<sup>27</sup> Le raisonnement du tribunal *Lemire* en est un bon exemple :

« La norme de TJE définie dans le TBI est une norme conventionnelle autonome, dont la signification précise doit être établie au cas par cas. »

« Ce que les États-Unis et l'Ukraine ont convenu lorsqu'ils ont signé le TBI, c'est que le standard minimum de traitement tel que défini par la coutume internationale ne devrait pas fonctionner comme un plafond, mais plutôt comme un plancher. Les investissements protégés par le TBI devraient en tout état de cause bénéficier du niveau de protection offert par le droit international coutumier. Mais ce niveau de protection pourrait et devrait être dépassé si la norme de TJE offrait à l'investisseur un ensemble de droits supérieurs" (*Lemire c. Ukraine*, 2010, paragraphe 284).

Pour ces tribunaux, l'exigence d'offrir un niveau de traitement non inférieur à celui existant en vertu du droit international fixe un plancher, un minimum, et ne fonctionne pas comme un plafond. Le niveau de traitement à offrir n'est donc pas celui qui existe en vertu du SMT, mais une meilleure protection que celle-ci. Il convient d'ajouter que certains des tribunaux ayant adopté cette approche « non pas un plafond, mais un plancher » ont également indiqué que, selon eux, le niveau de protection n'était pas si différent de celui existant dans le cadre du SMT. Toutefois, cela s'explique par le fait qu'ils ont interprété le SMT de manière très large.

Il est important de noter que *toutes* les décisions adoptant cette approche « non pas un plafond, mais un plancher » ont conclu que la clause de TJE avait été violée. Elles ont toutes accordé une indemnisation, avec parfois des montants importants :

<sup>26</sup> Voir l'Annexe 20 pour la liste des sentences.

<sup>27</sup> Voir l'Annexe 21 pour la liste des sentences.

- Indemnisation pour violation de la clause de TJE et d'autres clauses : *Occidental* (71 millions d'USD), *Enron* (106 millions d'USD), *Sempra* (128 millions d'USD), *Azurix* (165 millions d'USD), *CMS* (133 millions d'USD).
  - Indemnisation uniquement pour violation de la clause de TJE : *Murphy* (19 millions d'USD).
- b) Environ la moitié des sentences (11) ont considéré que l'inclusion des mots « droit international » dans les clauses « pas inférieur à » est une référence au SMT en vertu de la coutume internationale.<sup>28</sup>

Selon cette approche, l'obligation d'offrir un niveau de traitement au moins égal à celui prévu par le droit international fixe un plancher *et* un plafond. En d'autres termes, le niveau de traitement à offrir est le même que celui qui existe en vertu du SMT, et *non* une meilleure protection. Il convient de noter que certains de ces tribunaux n'ont pas pris en considération le concept d'attentes légitimes et que ceux qui l'ont fait l'ont défini de manière assez étroite.

Les interprétations étroites adoptées par ces tribunaux ont eu un impact direct en termes de responsabilité et d'indemnisation.<sup>29</sup> Sur les 8 affaires pertinentes restantes, la grande majorité des sentences (6 sentences, soit 75%)<sup>30</sup> ont estimé qu'aucune violation n'avait été commise et aucune indemnisation n'a été accordée. Dans deux sentences seulement, toutes deux rendues sur le fondement du TBI Argentine – États-Unis (*Mobil Exploration*, 196 millions d'USD ; *El Paso*, 43 millions d'USD), le tribunal a accordé une indemnisation.

### 2.3. Conclusion générale sur les clauses de TJE faisant référence au « droit international »

La question de savoir comment un tribunal analyse le statut d'une clause de TJE contenant une référence au « droit international » semble avoir un impact direct sur l'interprétation (large ou étroite) qu'il donne au contenu de la norme et, à son tour, sur la manière dont il aborde les questions de responsabilité et d'indemnisation.

La grande majorité des sentences dans lesquelles les tribunaux ont pris position sur le statut d'une clause de TJE « conformément au » droit international ont conclu qu'il ne s'agissait *pas* d'une référence au SMT en vertu de la coutume internationale.

- Ils ont estimé qu'en vertu de cette clause, la norme de TJE offre une meilleure protection que le SMT et ont, dans la pratique, interprété la clause de la même manière que d'autres tribunaux l'ont fait en ce qui concerne les clauses de TJE ayant un caractère autonome.
- Ces interprétations larges ont conduit la majorité des tribunaux (2/3 des sentences) à conclure à une violation du TJE et à accorder une indemnisation. Il convient de noter que ce taux de réussite de 70% est le même pour les tribunaux qui ont expressément déclaré qu'une clause de TJE autonome doit être interprétée comme ayant un caractère « autonome » (voir section 1.1).

Les tribunaux analysant les clauses de TJE « pas inférieur à » ont été équitablement divisés sur l'interprétation à donner à cette clause et sur sa relation avec le SMT. Cependant, il

<sup>28</sup> Voir l'Annexe 22 pour la liste des sentences.

<sup>29</sup> Il convient de mentionner que trois cas devraient être exclus de l'analyse de la responsabilité. Dans deux sentences, les tribunaux ont constaté une violation de la clause, mais ont accordé une indemnisation pour couvrir la violation d'autres disposition ou d'autres éléments de protection. Une autre affaire est en cours.

<sup>30</sup> Voir l'Annexe 23 pour la liste des sentences.

existe également un lien très clair entre l'approche adoptée par un tribunal concernant le statut d'une clause de TJE « pas inférieur à » et la manière dont il évalue les questions de responsabilité et d'indemnisation.

- Les tribunaux qui ont examiné les clauses « pas inférieur à » de la même manière que les clauses de TJE autonomes ont tous donné des interprétations larges qui les ont *tous* amenés à conclure qu'une violation avait été commise.
- A l'inverse, les tribunaux qui ont interprété les clauses « pas inférieur à » comme signifiant que le niveau de traitement est le même que celui existant dans le cadre du SMT, ont adopté des approches plus étroites qui ont conduit la grande majorité d'entre eux à ne pas conclure à une violation.

En définitive, il apparaît clairement qu'un TBI qui contient une clause de TJE avec une référence au « droit international » (que ce soit « conformément » ou « pas inférieur à ») n'offre *aucune garantie* qu'un tribunal interprétera ce libellé comme étant synonyme du SMT en vertu de la coutume internationale. Seule une minorité de tribunaux a adopté cette approche (15 sentences sur 63, c'est-à-dire 25%). En fait, il est plus probable qu'un tribunal interprétera ce libellé de la même manière que toute autre clause de TJE autonome ne contenant aucune référence au « droit international » (voir section 1.1). En pratique, la grande majorité des tribunaux qui ont adopté cette approche sont parvenus à la conclusion que la clause de TJE avait été violée et ont accordé une indemnisation.

En résumé, une référence au « droit international » dans une clause de TJE offre une protection limitée aux États contre la possibilité que les tribunaux adoptent des interprétations larges et concluent à la responsabilité.



### 3. Clauses de TJE reliées au SMT ou à la coutume

Selon le document de l'OCDE de 2023, quelque 200 traités contiennent une clause de TJE dans laquelle la norme de traitement est explicitement liée au SMT (ils représentent moins de 10 % de l'ensemble des traités).

Voici un exemple d'une clause relativement simple :

*Les investissements ou les retours des investisseurs de l'une ou l'autre des parties contractantes bénéficient en tout temps d'un traitement conforme au standard minimum du droit international coutumier en matière de traitement des étrangers, y compris un traitement juste et équitable ainsi qu'une protection et une sécurité intégrales. (TBI Canada – Tchéquie, 2009, Article 3).*

De nombreux traités récents (environ 55) ont adopté une clause de TJE très détaillée basée sur le modèle de TBI des États-Unis (2005), où la norme est explicitement liée au SMT en vertu de la coutume internationale, avec quelques clarifications supplémentaires :

*Article 5. Standard minimum de traitement*<sup>31</sup>

*1. Chaque partie accorde aux investissements couverts un traitement conforme au droit international coutumier, y compris un traitement juste et équitable et une protection et une sécurité intégrales.*

*2. Il est entendu que le paragraphe 1 prescrit le standard minimum de traitement des étrangers prévue par le droit international coutumier comme norme minimale de traitement à accorder aux investissements couverts. Les notions de « traitement juste et équitable » et de « protection et sécurité intégrales » n'exigent pas un traitement supplémentaire ou supérieur à celui requis par cette norme et ne créent pas de droits substantiels supplémentaires. L'obligation énoncée au paragraphe 1 de fournir*

*(a) un « traitement juste et équitable » comprend l'obligation de ne pas refuser la justice dans les procédures juridictionnelles pénales, civiles ou administratives, conformément au principe d'une procédure régulière consacré par les principaux systèmes juridiques du monde ; et*

*(b) la « protection et la sécurité intégrales » exigent que chaque partie fournisse le niveau de protection policière requis en vertu du droit international coutumier. (...)*

Ce groupe comprend 42 sentences. J'examinerai d'abord les sentences rendues dans le cadre d'un traité, l'ALENA (section 3.1), puis dans le cadre d'autres traités (section 3.2).

#### 3.1. ALENA

J'ai trouvé 27 sentences traitant de l'article 1105(1) de l'ALENA, intitulé « Norme minimale de traitement » :<sup>32</sup>

<sup>31</sup> Une note de bas de page est jointe au titre de la disposition, qui indique que « L'article 5 doit être interprété conformément à l'annexe A » (intitulée « Droit international coutumier »), qui se lit comme suit : « Les parties confirment leur compréhension commune du fait que le « droit international coutumier » en général et tel qu'il est spécifiquement mentionné à l'article 5 et à l'annexe B résulte d'une pratique générale et constante des États qu'ils suivent par sentiment d'obligation juridique. En ce qui concerne l'article 5, la norme minimale de droit international coutumier relative au traitement des étrangers fait référence à tous les principes de droit international coutumier qui protègent les droits et les intérêts économiques des étrangers. »

<sup>32</sup> Voir l'Annexe 24 pour la liste des sentences.

*Chacune des Parties accordera aux investissements effectués par les investisseurs d'une autre Partie un traitement conforme au droit international, notamment un traitement juste et équitable ainsi qu'une protection et une sécurité intégrales.*

La Commission américaine du libre-échange a publié sa note d'interprétation en 2001, qui contient, entre autres, les précisions suivantes :

1. *L'article 1105(1) prescrit le standard minimum de traitement tel que défini en droit international coutumier relatif au traitement des étrangers comme norme minimale de traitement à accorder aux investissements des investisseurs d'une autre partie.*
2. *Les notions de « traitement juste et équitable » et de « protection et sécurité intégrales » n'exigent pas un traitement supplémentaire ou supérieur à celui requis par la norme minimale de droit international coutumier en matière de traitement des étrangers.*

Depuis la note de 2001, tous les tribunaux de l'ALENA ont conclu que la clause de TJE de l'article 1105 est une référence au SMT de la coutume internationale. Il convient toutefois d'ajouter que certains tribunaux ont interprété le droit international coutumier comme un concept évolutif et plutôt flexible.

Contrairement à d'autres sentences traitant de clauses de TJE formulées différemment (examinées ci-dessus dans les sections 1 et 2), les tribunaux de l'ALENA ont reconnu que la norme de TJE ne contient qu'un *nombre limité* d'éléments spécifiques de protection qui doivent être accordés aux investisseurs, tels que le déni de justice, l'application régulière de la loi et l'arbitraire.

- A une exception près, les tribunaux de l'ALENA ont toujours nié l'existence (en tant qu'obligation autonome) d'une obligation plus large de maintenir un environnement juridique et commercial stable pour les investissements.
- La grande majorité des tribunaux n'ont pas considéré le concept d'attentes légitimes comme un élément autonome de la norme de TJE en vertu de l'article 1105 ; il s'agit plutôt d'un « facteur » à prendre en compte lors de l'évaluation de la violation ou non *d'autres éléments bien établis* de la norme (par exemple, la garantie d'une procédure régulière, la conduite arbitraire, etc.) Ils ont également, à plusieurs reprises, qualifié de manière étroite le concept d'attentes légitimes afin de réduire de manière significative son champ d'application.
- Toutes les sentences (sauf une, qui a été annulée par la suite) ont conclu que la transparence n'est *pas* un élément autonome de la norme de TJE et qu'elle n'impose aucune obligation aux États d'accueil en vertu de l'article 1105.

Les tribunaux de l'ALENA ont toujours exigé la preuve d'un seuil élevé de sévérité et de gravité (en utilisant des qualificatifs tels que « manifeste », « grossier », « évident », « flagrant » et « complet ») pour conclure que l'État d'accueil a enfreint l'un des éléments contenus dans la norme de TJE en vertu de l'article 1105.

L'interprétation étroite adoptée par (presque) tous les tribunaux de l'ALENA a eu des conséquences directes en termes de responsabilité et d'indemnisation. Les tribunaux n'ont conclu à une violation que dans 25% des cas (6 sentences sur 27).<sup>33</sup> Le montant de l'indemnisation accordée a également été relativement modeste, à l'exception de quelques sentences dans lesquelles seule la clause de TJE avait été violée (*Windstream* : 25 millions de dollars canadiens ; *Lion Mexico* : 47 millions d'USD) ou conjointement avec d'autres dispositions (*Cargill* : 77 millions d'USD).

---

<sup>33</sup>

Voir l'Annexe 25 pour la liste des sentences.

### 3.2. Autres traités

La clause de TJE du CAFTA contient le même texte que celui du modèle de TBI des États-Unis. Toutes les sentences du CAFTA (5) ont appliqué le SMT.<sup>34</sup> Aucune ne l'a considéré comme une clause de TJE autonome.

- Ils ont également défini la norme de la même manière que les sentences arbitrales de l'ALENA. Elles ont (à une exception près) adopté la même position sur la transparence et sur l'application des attentes légitimes (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un élément autonome, mais seulement d'un facteur à prendre en compte). Elles ont également fait référence au seuil de gravité élevé requis pour constater une violation.
- Dans deux cas, les tribunaux n'ont constaté aucune violation. Dans les deux autres cas où les tribunaux ont reconnu la responsabilité de l'État, l'indemnisation accordée a été relativement modeste (moins de 21 millions d'USD).

J'ai également trouvé dix sentences dans lesquelles les tribunaux ont examiné des dispositions contenues dans des traités d'investissement dont le libellé était similaire, voire identique, à la clause de TJE figurant dans le modèle de TBI des États-Unis.<sup>35</sup> Ils ont également suivi le raisonnement des tribunaux de l'ALENA.

- Tous les tribunaux ont appliqué le SMT.
- Ils n'ont pas donné une interprétation large de la norme (à une exception près, concernant une clause plutôt unique). Tous ont interprété le concept d'attentes légitimes de manière restrictive et certaines sentences ont adopté la même position que les tribunaux de l'ALENA sur son application (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un élément autonome, mais seulement d'un facteur à prendre en compte). Ils ont également appliqué un seuil élevé pour conclure à une violation.
- Il est intéressant de noter que cette approche de type ALENA ne semble pas avoir d'impact direct en termes de responsabilité. Ainsi, la majorité des sentences ont conclu qu'une violation de la clause de TJE avait été commise et ont accordé une indemnisation (dont certaines de montants significatifs) : *Elliott* : 54 millions d'USD ; *Kenon* : 110 millions d'USD ; *Gramercy* : 33 millions d'USD ; *Abengoa* : environ 25 millions d'USD). Il est important de noter qu'elles l'ont fait sur la base de l'application d'un seuil de gravité plus élevé que dans le cadre d'une clause de TJE autonome. La seule sentence qui n'a pas suivi cette approche a finalement accordé le montant le plus élevé de dommages et intérêts (*OI European Group* : 372 millions d'USD).

### 3.3. Conclusion sur les clauses de TJE reliées au SMT ou à la coutume

Tous les tribunaux ayant examiné les clauses de TJE expressément liées au SMT (ou à la coutume) ont suivi l'intention des parties contractantes et ont appliqué une norme stricte. Je n'ai trouvé aucune sentence interprétant ce type de clause comme une clause de TJE « autonome ».

L'interprétation de la clause conformément au SMT conduit les tribunaux à définir le contenu de la norme de TJE de manière étroite. Par exemple, la grande majorité d'entre

---

<sup>34</sup> Voir l'Annexe 26 pour la liste des sentences. Dans une affaire, la procédure a été abandonnée par la suite.

<sup>35</sup> Voir l'Annexe 27 pour la liste des sentences.

eux n'ont pas considéré les attentes légitimes comme un élément autonome, mais plutôt comme un facteur à prendre en compte lors de l'évaluation d'autres éléments. Ils ont également systématiquement appliqué un seuil de gravité élevé pour conclure à une violation.

En raison de cette interprétation étroite, les tribunaux de l'ALENA ont conclu que l'État d'accueil avait violé la clause relative au TJE dans un nombre limité de cas. Le taux de réussite des plaintes déposées dans le cadre de l'ALENA est nettement inférieur à celui des sentences interprétant d'autres types de clauses de TJE (examinées dans les sections 1 et 2). Il convient d'ajouter que pour les tribunaux hors-ALENA qui interprètent des traités contenant un libellé similaire, le taux de réussite est similaire à celui des sentences examinant des clauses de TJE autonomes.

En fin de compte, une référence explicite au SMT (ou à la coutume) dans une clause de TJE offre une bien meilleure protection que les autres types de clauses examinées dans les sections 1 et 2. Un tribunal interprétant ce type de clause est nettement moins susceptible d'adopter une interprétation large et de conclure à la responsabilité.

## 4. Conclusion générale

Dans un rapport de 2012, la CNUCED a relevé une différence statistique significative entre le taux de réussite des demandes relatives au TJE dans le cadre de l'ALENA et le taux beaucoup plus élevé dans le cadre des TBI (qui, à l'époque, comprenaient essentiellement des clauses de TJE autonomes et des dispositions contenant une référence au « droit international »). Dans les affaires relevant de l'ALENA, seules 22% de ces plaintes ont abouti (4 sur 18), tandis que dans les autres affaires relevant des TBI, 62% ont été acceptées par les tribunaux (41 sur 66).<sup>36</sup> Le rapport conclut que « le taux de réussite des demandeurs dans le cadre de l'ALENA est beaucoup plus faible que dans les affaires relevant des TBI traditionnels, où la clause de TJE est le plus souvent analysée comme établissant une norme autonome sans lien avec le SMT ».<sup>37</sup>

Mes conclusions confirment les mêmes schémas et tendances que ceux mentionnés dans le rapport de la CNUCED il y a une dizaine d'années.

Une clause de TJE autonome n'offre qu'une protection très limitée aux États contre l'éventualité qu'un tribunal adopte une interprétation large et conclue qu'une violation a été commise. Il en va de même pour les clauses contenant une référence au « droit international ». Dans la plupart des cas, les tribunaux les ont interprétées à peu près de la même manière que les clauses de TJE « autonomes ».

Une clause de TJE explicitement liée au SMT est le seul type de disposition qui peut réduire de manière significative la possibilité qu'un tribunal donne une interprétation large à la norme de TJE et accorde une indemnisation élevée. Il reste à voir si une clause de liste fermée, telle qu'observée par exemple dans l'AECG, offre la même protection.

---

<sup>36</sup> CNUCED, *Fair and Equitable Treatment*, UNCTAD Series on Issues in International Investment Agreements II, 2012, p. 61.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 60.

*Annexe 1 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 5*

*Saluka Investments BV (The Netherlands) v. Czech Republic*, PCA Case No. 2001-04, Partial Award, 17 March 2006.

*Indian Metals & Ferro Alloys Ltd v. Republic of Indonesia*, PCA Case No. 2015-40, Award, 29 March 2019.

*Gardabani Holdings B.V. and Silk Road Holdings B.V. v. Georgia*, ICSID Case No. ARB/17/29, Award, 27 October 2022.

*Deutsche Telekom v. India*, PCA Case No. 2014-10, Interim Award, 13 December 2017.

*Cervin Investissements S.A. and Rhone Investissements S.A. v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/13/2, Award, 7 March 2017.

*Cairn Energy PLC and Cairn UK Holdings Limited (CUHL) v. Republic of India*, PCA Case No. 2016-07, Award, 21 December 2020.

*Biwater Gauff (Tanzania) Limited v. United Republic of Tanzania*, ICSID Case No. ARB/05/22, Award, 24 July 2008.

*Inmaris Perestroika Sailing Maritime Services GmbH and others v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/08/8, Award, 1 March 2012.

*Addiko Bank AG v. Montenegro*, ICSID Case No. ARB/17/35, Award, 24 November 2021.

*Tethyan Copper Company Pty Limited v. Islamic Republic of Pakistan*, ICSID Case No. ARB/12/1, Decision on Jurisdiction and Liability, 10 November 2017.

*Teinver S.A., Transportes de Cercanías S.A. and Autobuses Urbanos del Sur S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/09/01, Award, 21 July 2017.

*Mobile Telesystems (MTS) V. Turkmenistan (2)*, ARB(AF)/18/4, Award, 14 June 2023 (reported in IAREporter, 19 June 2023).

*Spoldzielnia Pracy Muszynianka v. Slovak Republic*, UNCITRAL, PCA Case No. 2017-08, 7 Oct. 2020.

*Veolia Propreté v. Arab Republic of Egypt*, ICSID Case No. ARB/12/15, Award, 25 May 2018.

*Sociedad Aeroportuaria Kuntur Wasi S.A. and Corporación América S.A. v Republic of Peru*, ICSID Case No. ARB/18/27, Decision on Jurisdiction Liability Certain Aspects of Quantum and Further Directions on Quantum, 11 August 2023.

*GPF GP S.à.r.l v. Republic of Poland*, SCC Case No. V 2014/168, Award, 29 April 2020.

*Abed El Jaouni and Imperial Holding SAL v. Lebanese Republic*, ICSID Case No. ARB/15/3, Decision on jurisdiction and liability, 25 June 2018; Award, 14 January 2021.

*Mohamed Abdel Raouf Bahgat v. Arab Republic of Egypt I*, PCA Case No. 2012-07, Final Award, 23 December 2019.

*Albacora S.A. v. Republic of Ecuador*, PCA Case No. 2016-11, Award, 18 July 2019 (reported in IAREporter, 26 July 2019).

*Ioan Micula, Viorel Micula, S.C. European Food S.A, S.C. Starmill S.R.L. and S.C. Multipack S.R.L. v. Romania*, ICSID Case No. ARB/05/20, Final Award, 11 December 2013.

*National Grid plc v. The Argentine Republic*, UNCITRAL, Award, 3 Nov. 2008.

*Bayindir Insaat Turizm Ticaret ve Sanayi AS v. Pakistan*, ICSID Case No. ARB/03/29 Award, 27 August 2009.

*Deutsche Bank AG v. Democratic Socialist Republic of Sri Lanka*, ICSID Case No. ARB/09/2, Award, 31 October 2012.

*Annexe 2 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 6*

*Indian Metals & Ferro Alloys Ltd v. Republic of Indonesia*, PCA Case No. 2015-40, Award, 29 March 2019.

*Gardabani Holdings B.V. and Silk Road Holdings B.V. v. Georgia*, ICSID Case No. ARB/17/29, Award, 27 October 2022.

*Addiko Bank AG v. Montenegro*, ICSID Case No. ARB/17/35, Award, 24 November 2021.

*Mobile Telesystems (MTS) V. Turkmenistan (2)*, ARB(AF)/18/4, Award, 14 June 2023 (reported in IAREporter, 19 June 2023).

*Veolia Propreté v. Arab Republic of Egypt*, ICSID Case No. ARB/12/15, Award, 25 May 2018.

*GPF GP S.à.r.l v. Republic of Poland*, SCC Case No. V 2014/168, Award, 29 April 2020.

*Albacora S.A. v. Republic of Ecuador*, PCA Case No. 2016-11, Award, July 18, 2019, (reported in IAREporter, 26 July 2019).

*Bayindir Insaat Turizm Ticaret ve Sanayi AS v. Pakistan*, ICSID Case No. ARB/03/29 Award, 27 August 2009.

*Annexe 3 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 7*

*Cervin Investissements S.A. and Rhone Investissements S.A. v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/13/2, Award, 7 March 2017.

*Biwater Gauff (Tanzania) Limited v. United Republic of Tanzania*, ICSID Case No. ARB/05/22, Award, 24 July 2008.

*Spoldzielnia Pracy Muszynianka v. Slovak Republic*, UNCITRAL, PCA Case No. 2017-08, 7 Oct. 2020.

*Tethyan Copper Company Pty Limited v. Islamic Republic of Pakistan*, ICSID Case No. ARB/12/1, Award, 12 July 2019.

*Teinver S.A., Transportes de Cercanías S.A. and Autobuses Urbanos del Sur S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/09/01, Award, 21 July 2017.

*Mohamed Abdel Raouf Bahgat v. Arab Republic of Egypt I*, PCA Case No. 2012-07, Final Award, 23 December 2019.

*Deutsche Bank AG v. Democratic Socialist Republic of Sri Lanka*, ICSID Case No. ARB/09/2, Award, 31 October 2012.

*Inmaris Perestroika Sailing Maritime Services GmbH and others v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/08/8, Award, 1 March 2012.

*National Grid plc v. The Argentine Republic*, UNCITRAL, Award, 3 Nov. 2008.

*Abed El Jaouni and Imperial Holding SAL v. Lebanese Republic*, ICSID Case No. ARB/15/3, Decision on jurisdiction and liability, 25 June 2018; Award 14 January 2021.

*Deutsche Telekom v. India*, PCA Case No. 2014-10, Final Award, 27 May 2020.

*Cairn Energy PLC and Cairn UK Holdings Limited (CUHL) v. Republic of India*, PCA Case No. 2016-07, Award, 21 December 2020.

*Ioan Micula, Viorel Micula, S.C. European Food S.A, S.C. Starmill S.R.L. and S.C. Multipack S.R.L. v. Romania*, ICSID Case No. ARB/05/20, Final Award, 11 December 2013.

*Sociedad Aeroportuaria Kuntur Wasi S.A. and Corporación América S.A. v Republic of Peru*, ICSID Case No. ARB/18/27, Decision on Jurisdiction Liability Certain Aspects of Quantum and Further Directions on Quantum, 11 Aug. 2023.

NB: In *Saluka Investments BV v. Czech Republic*, PCA Case No. 2001-04, Partial Award, March 17, 2006, no final award was rendered because a settlement was reached between the parties.



*Annexe 4 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 8*

*William Nagel v. The Czech Republic*, SCC Case No. 049/2002, Award, 9 Sept. 2003.

*Unión Fenosa Gas, S.A. v. Arab Republic of Egypt*, ICSID Case No. ARB/14/4, Award, 31 August 2018.

*Philip Morris Brand Sàrl (Switzerland), Philip Morris Products S.A. (Switzerland) and Abal Hermanos S.A. (Uruguay) v. Oriental Republic of Uruguay*, ICSID Case No. ARB/10/7, Award, 8 July 2016.

*Urbaser S.A. and Consorcio de Aguas Bilbao Biskaia, Bilbao Biskaia Ur Partzuergoa v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/07/26, Award, 8 December 2016.

*Siemens A.G. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/02/8, Award, 6 February 2007.

*Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. and Vivendi Universal, S.A.) v. Argentine Republic (II)*, ICSID Case No. ARB/03/19, Decision on Liability, 30 July 2010.

*Annexe 5 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 9*

*Tokios Tokelés v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/02/18, Award, 26 July 2007.

*Joseph Houben v. Republic of Burundi*, ICSID Case No. ARB/13/7, Award, 12 January 2016.

*Consortium RFCC v. Royaume du Maroc*, ICSID Case No. ARB/00/6, Award, 22 Dec. 2003.

*ECE Projektmanagement v. The Czech Republic*, UNCITRAL, PCA Case No. 2010-5, Award, 19 September 2013.

*Rupert Joseph Binder v. Czech Republic*, UNCITRAL, Final Award, 15 July 2011.

*MTD Equity Sdn. Bhd. & MTD Chile S.A. v. Chile*, ICSID Case No. ARB/01/7, Award, 25 May 2004.

*Oxus Gold plc v. Republic of Uzbekistan, the State Committee of Uzbekistan for Geology & Mineral Resources, and Navoi Mining & Metallurgical Kombinat*, UNCITRAL, Final Award, 17 December 2015

*Annexe 6 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 10*

*Quiborax S.A. and Non-Metallic Minerals S.A. v. Plurinational State of Bolivia*, ICSID Case No. ARB/06/2, Award, 16 September 2015.

*BG Group Plc. v. Republic of Argentina*, UNCITRAL, Award, 24 December 2007.

*The Rompetrol Group N.V. v. Romania*, ICSID Case No. ARB/06/3, Award, 6 May 2013.

*CC/Devas (Mauritius) Ltd., Devas Employees Mauritius Private Limited and Telcom Devas Mauritius Limited v. Republic of India*, PCA Case No. 2013-09, Award on Jurisdiction and Merits, 25 July 2016.

*Valeri Belokon v. Kyrgyz Republic*, PCA Case No. AA518, Award, 24 October 2014.

*PAO Tatneft (formerly OAO Tatneft) v. Ukraine*, PCA Case No. 2008-8, Award on the Merits, 29 July 2014.

*Rumeli Telekom A.S. and Telsim Mobil Telekomunikasyon Hizmetleri A.S. v. Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/05/16, Award, 29 July 2008.

*MNSS B.V. and Recupero Credito Acciaio N.V v. Montenegro* (ICSID Case No. ARB(AF)/12/8, Award, 4 May 2016.

*Thomas Gosling and others v. Republic of Mauritius*, ICSID Case No. ARB/16/32, Award, 18 February 2020.

*Enkev Beheer B.V. v. Republic of Poland*, PCA Case No. 2013-01, First Partial Award on 29 April 2014.

*Annexe 7 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 11*

*Quiborax S.A. and Non-Metallic Minerals S.A. v. Plurinational State of Bolivia*, ICSID Case No. ARB/06/2, Award, 16 September 2015.

*BG Group Plc. v. Republic of Argentina*, UNCITRAL, Award, 24 December 2007.

*The Rompetrol Group N.V. v. Romania*, ICSID Case No. ARB/06/3, Award, 6 May 2013.

*CC/Devas (Mauritius) Ltd., Devas Employees Mauritius Private Limited and Telcom Devas Mauritius Limited v. Republic of India*, PCA Case No. 2013-09, Award on Jurisdiction and Merits, 25 July 2016.

*Valeri Belokon v. Kyrgyz Republic*, PCA Case No. AA518, Award, 24 October 2014.

*PAO Tatneft (formerly OAO Tatneft) v. Ukraine*, PCA Case No. 2008-8, Award on the Merits, 29 July 2014.

*Rumeli Telekom A.S. and Telsim Mobil Telekomunikasyon Hizmetleri A.S. v. Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/05/16, Award, 29 July 2008.

## Annexe 8 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 13

*South American Silver Limited v. The Plurinational State of Bolivia*, PCA Case No. 2013-15, Award, 30 August 2018.

*Consortium RFCC v. Royaume du Maroc*, ICSID Case No. ARB/00/6, Award, 22 Dec. 2003.

*L.E.S.I. S.p.A. and ASTALDI S.p.A. v. République Algérienne Démocratique et Populaire*, ICSID Case No. ARB/05/3, Award, 12 Nov. 2008.

*Metalpar S.A. and Buen Aire S.A. v. The Argentine Republic*, Award on the Merits, 6 June 2008.

*EDF (Services) Limited v. Romania*, ICSID Case No. ARB/05/13, Award, 8 Oct. 2009.

*Invesmart v. Czech Republic*, UNCITRAL, Ad hoc, Award, 26 June 2009.

*Peter Franz Vocklinghaus v. Czech Republic*, Ad Hoc, Final Award, 19 Sept. 2011.

*Spyridon Roussalis v. Romania*, ICSID Case No. ARB/06/1, Award, 7 December 2011.

*GEA Group Aktiengesellschaft v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/08/16, Award, 31 March 2011.

*White Industries Australia Limited v. Republic of India*, UNCITRAL, Award, 30 Nov. 2011.

*Jan Oostergetel and Theodora Laurentius v. The Slovak Republic*, UNCITRAL, Ad Hoc, Award, 25 October 2012.

*Convial Callao S.A. and CCI - Compañía de Concesiones de Infraestructura S.A. v. Republic of Peru*, ICSID Case No. ARB/10/2, Award, 21 May 2013.

*Yuri Bogdanov and Yulia Bogdanova v. Republic of Moldova*, SCC Case No. V091/2012, Award, 16 April 2013.

*Renée Rose Levy de Levi v. Republic of Peru*, ICSID Case No. ARB/10/17, Award, 26 February 2014.

*Enkev Beheer B.V. v. Republic of Poland*, PCA Case No. 2013-01, First Partial Award, 29 April 2014.

*Tulip Real Estate and Development Netherlands B.V. v Republic of Turkey*, ICSID Case No. ARB/11/28, 10 March 2014.

*ECE Projektmanagement v. The Czech Republic*, UNCITRAL, PCA Case No. 2010-5, Award, 19 September 2013.

*MNSS B.V. and Recuperero Credito Acciaio N.V v. Montenegro*, ICSID Case No. ARB(AF)/12/8, Award, 4 May 2016.

*CMC Muratori Cementisti CMC Di Ravenna SOC. Coop., CMC Muratori Cementisti CMC Di Ravenna SOC. Coop. A.R.L. Maputo Branch and CMC Africa, and CMC Africa Austral, LDA v. Republic of Mozambique*, ICSID Case No. ARB/17/23, Award, 24 Oct. 2019.

*Fouad Alghanim & Sons Co. for General Trading & Contracting, W.L.L. and Mr. Fouad Mohammed Thunyan Alghanim v. Hashemite Kingdom of Jordan*, ICSID Case No. ARB/13/38, Award, 14 December 2017.

*Lidercón, S.L. v. Republic of Peru*, ICSID Case No. ARB/17/9, Award, 6 March 2020.

*IC Power Asia Development Ltd. v. Republic of Guatemala*, PCA Case No. 2019-43, Award, 7 October 2020.

*Tokios Tokelés v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/02/18, Award, 26 July 2007.

*Rupert Joseph Binder v. Czech Republic*, UNCITRAL, Final Award, 15 July 2011.

*WCV World Capital Ventures Cyprus Ltd. & Channel Crossings Ltd. v. Czech Republic*, PCA Case No. 2016-1, Award, 26 July 2023.

*Marion Unglaube v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/08/1, Award, 16 May 2012.

*Toto Costruzioni Generali S.p.A v. The Republic of Lebanon*, ICSID Case No. ARB/07/12, Award, 7 June 2012.

*Naturgy Energy Group, S.A. and Naturgy Electricidad Colombia, S.L. (formerly Gas Natural SDG, S.A.*

*and Gas Natural Fenosa Electricidad Colombia, S.L.) v. Republic of Colombia*, ICSID Case No. UNCT/18/1, Award, 12 March 2021.

*Ortiz Construcciones y Proyectos S.A. v. People's Democratic Republic of Algeria*, ICSID Case No. ARB/17/1, Award, 29 April 2020.

*Ioan Micula, Viorel Micula and others v. Romania II*, ICSID Case No. ARB/14/29, Award, 5 March 2020, *EDF (Services) Limited v. Romania*, ICSID Case No. ARB/05/13, Award, 8 Oct. 2009.

*Bayindir Insaat Turizm Ticaret ve Sanayi AS v. Pakistan*, ICSID Case No. ARB/03/29, Award, 27 August 2009.

*Staur Eiendom AS, EBO Invest AS and Rox Holding AS v. Republic of Latvia*, ICSID Case No. ARB/16/38, Award, 28 February 2020.

*Thomas Gosling and others v. Republic of Mauritius*, ICSID Case No. ARB/16/32, Award, 18 February 2020.

*Cengiz İnşaat Sanayi ve Ticaret A.S v. Libya*, ICC Case No. 21537/ZF/AYZ, Award, 7 November 2018.

*Agility Public Warehousing Company K.S.C. v. Republic of Iraq*, ICSID Case No. ARB/17/7, Award, 22 February 2021.

*Consutel Group S.p.A. in liquidazione v. People's Democratic Republic of Algeria*, PCA No. 2017-33, Award, 3 February 2020.

*United Utilities (Tallinn) B.V. and Aktsiaselts Tallinna Vesi v. Republic of Estonia*, ICSID Case No. ARB/14/24, Award, 21 June 2019.

*Marfin Investment Group Holdings S.A., Alexandros Bakatselos and others v. Republic of Cyprus*, ICSID Case No. ARB/13/27, Award, 26 July 2018.

*Georg Gavrilovic and Gavrilovic d.o.o. v. Republic of Croatia*, ICSID Case No. ARB/12/39, Award, 26 July 2018.

*Krederi Ltd. v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/14/17, Award, 2 July 2018.

*JSW Solar (zwei) GmbH & Co.KG, Gisela Wirtgen, Jürgen Wirtgen, and Stefan Wirtgen v. Czech Republic*, PCA Case No. 2014-03, Final Award, 11 October 2017.

*JKX Oil & Gas plc, Poltava Gas B.V. and Poltava Petroleum Company v. Ukraine*, PCA Case No. 2015-11, Award, 6 February 2017 (reported in IARepporter, 29 June 2020).

*Joseph Houben v. Republic of Burundi*, ICSID Case No. ARB/13/7, Award, 12 January 2016.

*G.I.H.G. Limited, Natland Group Limited, Natland Investment Group NV, and Radiance Energy Holding S.A.R.L. v. The Czech Republic*, PCA Case No. 2013-35, Partial Award, 20 December 2017 (reported in IARepporter, 26 July 2018).

*A.M.F. Aircraftleasing Meier & Fischer GmbH & Co. KG v. Czech Republic*, PCA Case No. 2017-15, Award, 11 May 2020.

*Sergei Paushok, CJSC Golden East Company and CJSC Vostokneftegaz Company v. Government of Mongolia*, UNCITRAL, Award on Jurisdiction and Liability, 28 April 2011.

*Annexe 9 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 14*

*The Rompetrol Group N.V. v. Romania*, ICSID Case No. ARB/06/3, Award, 6 May 2013.

*Pawlowski AG and Project Sever s.r.o. v. Czech Republic*, ICSID Case No. ARB/17/11, Award, 1 Nov. 2021.

*B3 Croatian Courier Coöperatief U.A. v. Republic of Croatia*, ICSID Case No. ARB/15/5, Award, 5 April 2019.

*Hesham T. M. Al Warraq v. Republic of Indonesia*, UNCITRAL Ad hoc, Final Award, 15 Dec. 2014.

*Luigiterzo Bosca v. Lithuania*, UNCITRAL, Award, 17 May 2013.

*Nordzucker v. Poland*, UNCITRAL, Second Partial Award (Merits), 23 Nov. 2009.

*Eureko B.V. v. Republic of Poland*, ad hoc arbitration, Partial Award, 19 Aug. 2005.

*CC/Devas (Mauritius) Ltd., Devas Employees Mauritius Private Limited and Telcom Devas Mauritius Limited v. Republic of India*, PCA Case No. 2013-09, Award on Quantum, 13 October 2020.

*Quiborax S.A. and Non-Metallic Minerals S.A. v. Plurinational State of Bolivia*, ICSID Case No. ARB/06/2, Award, 16 September 2015.

*Valeri Belokon v. Kyrgyz Republic*, PCA Case No. AA518, Award, 24 October 2014.

*PAO Tatneft (formerly OAO Tatneft) v. Ukraine*, PCA Case No. 2008-8, Award on the Merits, 29 July 2014.

*Rumeli Telekom A.S. and Telsim Mobil Telekomunikasyon Hizmetleri A.S. v. Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/05/16, Award, 29 July 2008.

*Cyprus Popular Bank Public Co. Ltd. v. Hellenic Republic*, ICSID Case No. ARB/14/16, Award, 15 April 2021 (reported in IAREporter, 8 June 2023).

*Alpha Projektholding GmbH v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/07/16, Award, 8 Nov. 2010.

*Ioannis Kardassopoulos v. The Republic of Georgia*, ICSID Case No. ARB/05/18, Award, 3 March 2010.

*Glencore International A.G. y C.I. Prodeco S.A. c. Colombia*, ICSID Case No. ARB/16/6, Award, 27 Aug. 2019.

*Olin Holdings Limited v. State of Libya*, ICC Case No. 20355/MCP, Final Award, 25 May 2018.

*Mytilineos Holdings v. Serbia (II)*, PCA Case No. 2014-30, Award, August 2017 (reported in IAREporter, 30 Sept. 2019).

*Garanti Koza LLP v. Turkmenistan*, ICSID Case No. ARB/11/20, Award, 19 December 2016.

*Flemingo Duty Free Shop Private Limited v. Republic of Poland*, PCA Case No. 2014-11, Award, 12 August 2016.

*Bernhard von Pezold and Others v. Zimbabwe*, ICSID Case No. ARB/10/15, Award, 28 July 2015.

*Manolium Processing v. Republic of Belarus*, PCA Case No. 2018-06, Final Award, 22 June 2021.

*Venezuela Holdings, B.V., et al (case formerly known as Mobil Corporation, Venezuela Holdings, B.V., et al.) v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/07/27, Award, 9 October 2014 (the award was later annulled: [Decision on Annulment, 9 March 2017](#)).

*Yury Bogdanov v. Republic of Moldova*, SCC Arbitration No. V (114/2009), Award, 30 March 2010.

*Gemplus S.A., SLP S.A., Gemplus Industrial S.A. de C.V. v. The United Mexican States*, ICSID Case No. ARB(AF)/04/3, Award, 16 June 2010.

*Waguih Elie George Siag and Clorinda Vecchi v. The Arab Republic of Egypt*, ICSID Case No. ARB/05/15, Award, 1 June 2009.

*ADC Affiliate Limited and ADC & ADMC Management Limited v. The Republic of Hungary*, ICSID Case No. ARB/03/16, Award, 2 Oct. 2006.

*CME Czech Republic B.V. v. The Czech Republic*, UNCITRAL, Award, 14 March 2003.

*Wena Hotels Ltd. v. Arab Republic of Egypt*, ICSID Case No. ARB/98/4, Award, 8 December 2000.

*Emilio Agustín Maffezini v. The Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/97/7, Award, 13 Nov. 2000.

*Parkerings-Compagniet AS v. Lithuania*, ICSID No. ARB/05/8, Award, 7 September 2011.

*Horthel Systems BV, Poland Gaming Holding BV and Tesa Beheer BV v. Poland*, PCA Case No. 2014-31, Award, 2 Feb. 2017.

*MTD Equity Sdn. Bhd. & MTD Chile S.A. v. Chile*, ICSID Case No. ARB/01/7, Award, 25 May 2004.

*BG Group Plc. v. Republic of Argentina*, UNCITRAL, Award, 24 December 2007.

*Impregilo S.p.A. v. Argentine Republic I*, ICSID Case No. ARB/07/17, Award, 21 June 2011.

*Etrak İnşaat Taahut ve Ticaret Anonim Sirketi v. State of Libya*, ICC Case No. 22236/ZF/AYZ, Final Award, 22 July 2019.

*Mohammad Reza Dayyani and others v. Republic of Korea*, PCA Case No. 2015-38, June 2018 (reported in: in IAREporter, 22 Jan. 2019).

*UAB E Energija v. Republic of Latvia*, ICSID Case No. ARB/12/33, Award, 22 December 2017.

*HOCHTIEF Aktiengesellschaft v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/07/31, Decision on Liability, 29 December 2014.

*Oxus Gold plc v. Republic of Uzbekistan, the State Committee of Uzbekistan for Geology & Mineral Resources, and Navoi Mining & Metallurgical Kombinat*, UNCITRAL, Final Award, 17 December 2015.

*British Caribbean Bank Limited v. The Government of Belize*, PCA Case No. 2010-18, Award, 19 Dec. 2014.

*Swisslion DOO Skopje v. The Former Yugoslav Republic of Macedonia*, ICSID Case No. ARB/09/16, Award, 6 July 2012.

*Walter Bau Ag (In Liquidation) v. Kingdom of Thailand*, UNCITRAL (formerly Walter Bau AG (in liquidation) v. Kingdom of Thailand), Award, 1 July 2009.

*Desert Line Projects LLC v. The Republic of Yemen*, ICSID Case No. ARB/05/17, Award, 6 Feb. 2008.

*Eastern Sugar B.V. (Netherlands) v. The Czech Republic*, SCC Case No. 088/2004, Partial Award, 27 March 2007.

*Iurii Bogdanov, Agurdino-Invest Ltd. and Agurdino-Chimia JSC v. Republic of Moldova*, SCC, Award, 22 Sept. 2005.



## *Annexe 10 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 15*

*Liman Caspian Oil B.V. & NCL Dutch Investment B.V. v The Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/07/14, Award, 22 June 2010.

*Silver Ridge Power BV v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB /15/37, Award, 26 Feb. 2021.

*Belenergia S.A. v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB/15/40, Award, 6 August 2019.

*SunReserve Luxco Holdings S.à.r.l. (Luxembourg) et al. v. Italian Republic*, SCC Case No. 2016/32, Final Award, 25 March 2020.

*LSG Building Solutions GmbH and others v. Romania*, ICSID Case No. ARB/18/19, Decision on Jurisdiction, Liability and Principles of Reparation, 11 July 2022.

*SolEs Badajoz GmbH v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/38, Award, 31 July 2019.

*OperaFund Eco-Invest SICAV PLC and Schwab Holding AG v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/36, Award, 6 September 2019.

*Watkins Holdings S.à r.l. and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/44, Award, 21 January 2020.

*InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/12, Award, 2 August 2019.

*Annexe 11 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 16*

*Blusun S.A., Jean-Pierre Lecorcier and Michael Stein v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB/14/3, Award, 27 December 2016.

*RWE Innogy GmbH and RWE Innogy Aersa S.A.U. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/34, Decision on Jurisdiction, Liability and Certain Issues of Quantum, 30 December 2019.

*Electrabel v. Hungary*, ICSID ARB/07/19, Decision on Jurisdiction, Applicable Law and Liability, 30 November 2012.

*RREEF Infrastructure (G.P.) Limited and RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/13/30, Decision on Responsibility and on the Principles of Quantum, 30 November 2018.

*Limited Liability Company Amtov v. Ukraine*, SCC Case No. 080/2005, Final Award, 26 March 2008.

## Annexe 12 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 17

*Luxembourg Solar 1 S.Á.R.L., Foresight Luxembourg Solar 2 S.Á.R.L., Greentech Energy System A/S, GWM Renewable Energy I S.P.A and GWM Renewable Energy II S.P.A v. Kingdom of Spain*, SCC Case No. 2015/150, Award, 14 November 2018.

*REENERGY S.à r.l. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/18, Award, 6 May 2022.

*RWE Innogy GmbH and RWE Innogy Aersa S.A.U. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/34, Decision on Jurisdiction, Liability and Certain Issues of Quantum, 30 December 2019.

*Cube Infrastructure Fund SICAV and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/20, Decision on Jurisdiction, Liability and Partial Decision on Quantum, 19 February 2019.

*SolEs Badajoz GmbH v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/38, Award, 31 July 2019.

*RREEF Infrastructure (G.P.) Limited and RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/13/30, Award, 11 Dec. 2019.

*Opera Fund Eco-Invest SICAV PLC and Schwab Holding AG v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/36, Award, 6 September 2019.

*Watkins Holdings S.à r.l. and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/44, Award, 21 January 2020.

*InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/12, Award, 2 August 2019.

*Ascom Group S.A., Anatolie Stati, Gabriel Stati and Terra Raf Trans Trading Ltd. v. Republic of Kazakhstan*, SCC Case No. 116/2010, Award, 19 December 2013.

*Infrastructure Services Luxembourg S.à.r.l. and Energia Termosolar B.V. (formerly Antin Infrastructure Services Luxembourg S.à.r.l. and Antin Energia Termosolar B.V.) v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/13/31, Award, 15 June 2018.

*Masdar Solar & Wind Cooperatief v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/1, Award, 16 May 2008.

*NextEra Energy Global Holdings B.V. and NextEra Energy Spain Holdings B.V. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/14/11, Decision on Jurisdiction, Liability and Quantum Principles, 12 March 2019.

*Infracapital F1 S.à r.l. and Infracapital Solar B.V. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/16/18, Decision on Jurisdiction, Liability, and Directions on Quantum, 13 September 2021.

*MOL Hungarian Oil and Gas Company Plc v. Republic of Croatia*, ICSID Case No. ARB/13/32, Award, 5 July 2022.

*Mathias Kruck and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/23, Decision on Jurisdiction, Liability and Principles of Quantum, 14 September 2022; Award, 6 October 2023.

*STEAG GmbH v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/4, Decision on Jurisdiction, Liability and Principles of Quantum, 8 Sept. 2020.

*Petrobart Ltd. v. The Kyrgyz Republic*, SCC Case No. 126/2003, Award, 29 March 2005.

*Nykomb Synergetics Technology Holding AB v. The Republic of Latvia*, SCC, Arbitral Award, 16 December 2003.

*Cavalum SGPS, S.A. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/34, Decision on Jurisdiction, Liability and Directions on Quantum, 31 August 2020; Award, 29 September 2022.

*Eurus Energy Holdings Corporation v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/16/4, Decision on Jurisdiction and Liability, 17 March 2021.

*ESPF Beteiligungs GmbH et al. v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB/16/5, Award, 14 September 2020.

*BayWa r.e. Renewable Energy GmbH and BayWa r.e. Asset Holding GmbH v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/16, Decision on Jurisdiction, Liability and Directions on Quantum, 2 December 2019.

*AES Corporation and Tau Power B.V. v. Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/10/16, Award, 1 November 2013.

*LSG Building Solutions GmbH and others v. Romania*, ICSID Case No. ARB/18/19, Decision on Jurisdiction, Liability and Principles of Reparation, 11 July 2022.

*Hydro Energy 1 S.à.r.l and Hydroxana Sweden AB v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/42, Decision on Jurisdiction, Liability and Directions on Quantum, 9 March 2020.

*Sevilla Beheer B.V. and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/16/2, Decision on Jurisdiction, Liability, and Principles of Quantum, 11 February 2022.

*Novenergia II – Energy & Environment (SCA) (Grand Duchy of Luxembourg) v. Kingdom of Spain*, SCC Case No. 2015/063, Final Arbitral Award, 15 February 2018 (set aside by Swedish appellate court, Svea Court of Appeal Case No. T 4658-18, Dec. 2022).

*Eiser Infrastructure Limited and Energía Solar Luxembourg S.à r.l. v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/13/36, Award, 4 May 2017 (annulled by decision of Committee, 11 June 2020).

*PV Investors v. Spain*, PCA Case No. 2012-14, Final Award, 28 February 2020.

*AES Corporation and Tau Power B.V. v. Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/10/16, Award, 1 November 2013.

*9REN Holding S.a.r.l v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/15, Award, 31 May 2019.

### *Annexe 13 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 18*

- Limited Liability Company Amto v. Ukraine*, SCC Case No. 080/2005, Final Award, 26 March 2008.
- Eskosol S.p.A. in liquidazione v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB/15/50, Award, 4 September 2020.
- Blusun S.A., Jean-Pierre Lecorcier and Michael Stein v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB/14/3, Award, 27 December 2016.
- Electrabel v. Hungary*, ICSID ARB/07/19, Decision on Jurisdiction, Applicable Law and Liability, 30 November 2012, Final Award, 25 November 2015.
- Belenergia S.A. v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB/15/40, Award, 6 August 2019.
- Mamidoil Jetoil v. Albania*, ICSID ARB/11/24, Award, 30 March 2015.
- FREIF Eurowind Holdings Ltd. v. Kingdom of Spain*, SCC Case No. 2017/060, Final Award, 8 March 2021.
- Photovoltaic Knopf Betriebs GMBH v. Czech Republic*, PCA Case No.2014-21, Award, 15 May 2019.
- Voltaic Network GmbH v. Czech Republic*, PCA Case No. 2014-20, 15 May 2019.
- Mercuria Energy Group Limited v. Republic of Poland*, SCC Case No. 096/2008, Award, 29 December 2022.
- Charanne B.V. and Construction Investments S.a.r.l. v. Spain*, SCC Case No. 062/2012, Final Award, 21 January 2016.
- Isolux Infrastructure Netherlands, B.V. v. the Kingdom of Spain*, SCC V2013/153, Award, 12 July 2016.
- Plama Consortium Limited v. Republic of Bulgaria*, ICSID Case No. ARB/03/24, Award, 27 August 2008.
- SunReserve Luxco Holdings S.à.r.l. (Luxembourg) et al. v. Italian Republic*, SCC Case No. 2016/32, Final Award, 25 March 2020.
- WA Investments Europa Nova Ltd v. Czech Republic*, PCA Case No. 2014-19, 15 May 2019.
- Silver Ridge Power BV v. Italian Republic*, ICSID Case No. ARB /15/37, Award, 26 Feb. 2021.
- I.C.W Europe Investments Limited v. Czech Republic*, PCA Case No. 2014-22, Award, 15 May 2019.
- Festorino Invest Limited and others v Poland*, SCC Case No. V2018/098, Award, 30 June 2021.
- Antaris GmbH and Göde v. Czech Republic*, PCA Case No. 2014-01, UNCITRAL, Award, 2 May 2018.
- AES Summit Generation Limited and AES-Tisza Erömü Kft. v. Republic of Hungary (II)*, ICSID Case No. ARB/07/22, Award, 23 September 2010.
- Liman Caspian Oil B.V. & NCL Dutch Investment B.V. v The Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/07/14, Award, 22 June 2010.
- Stadtwerke München GmbH and others v. Kingdom of Spain*, ICSID Case No. ARB/15/1, Award, 2 December 2019.

*Annexe 14 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 19*

*Frontier Petroleum Services Ltd. v. The Czech Republic*, UNCITRAL, Ad Hoc, Award, 12 Nov. 2010.

*Eutelsat S.A. v. United Mexican States*, ICSID Case No. ARB(AF)/17/2, Award, 15 Sept. 2021.

*PSEG Global Inc. and Konya Ilgin Elektrik Üretim ve Ticaret Limited Şirketi v. Turkey*, ICSID Case No. ARB/02/5, Award, 19 January 2007.

*Copper Mesa Mining Corporation v. Republic of Ecuador*, PCA No. 2012-2, Award, 15 March 2016.

*Dan Cake S.A. v. Hungary*, ICSID Case No. ARB/12/9, Decision on Jurisdiction and Liability, 24 Aug. 2015.

*Serafín García Armas and Karina García Gruber v. The Bolivarian Republic of Venezuela*, PCA Case No. 2013-3, Award, 26 April 2019.

*Gold Reserve Inc. v. Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/09/1, Award, 22 September 2014.

*Peter A. Allard v. Barbados*, PCA Case No. 2012-06, Award, 27 June 2017.

*Saint-Gobain Performance Plastics Europe v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/12/13, Decision on Liability and the Principles of Quantum, 30 December 2016.

*Tenaris S.A. and Talta - Trading e Marketing Sociedade Unipessoal Lda. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/11/26, 29 Jan. 2016.

*Louis Dreyfus Armateurs SAS v. Republic of India*, PCA Case No. 2014-26, 11 September 2018.

*Annexe 15 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 20*

- Técnicas Medioambientales Tecmed, S.A. v. Mexico*, ICSID No. ARB(AF)/00/2, Award, 29 May 2003.
- Crystallex International Corporation v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/11/2, Award, 4 April 2016.
- Franck Charles Arif v. Republic of Moldova*, ICSID Case No. ARB/11/23, Award, 8 April 2013.
- Air Canada v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/17/1, Award, 13 September 2021.
- Compañía de Aguas del Aconquija SA and Vivendi Universal SA v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/97/3, Second Presentation of the Case, Award, 20 August 2007.
- Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. and Vivendi Universal, S.A. v. Argentine Republic (II)*, ICSID Case No. ARB/03/19, Decision on Liability, 30 July 2010.
- Total S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/01, Decision on Liability, 27 December 2010.
- Valores Mundiales, S.L. and Consorcio Andino S.L. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/13/11, Award, 25 July 2017.
- Anglo American PLC v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/14/1, Award, 18 January 2019.
- SAUR International v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/4, Decision on Jurisdiction and Liability, 6 June 2012.
- EDF International S.A., SAUR International S.A. and León Participaciones Argentinas S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/03/23, Award, 11 June 2012.
- Perenco Ecuador Ltd. v. Republic of Ecuador and Empresa Estatal Petróleos del Ecuador (Petroecuador)*, ICSID Case No. ARB/08/6, Decision on Remaining Issues of Jurisdiction and on Liability, 12 Sept. 2014.
- Global Telecom Holding S.A.E. v. Canada*, ICSID Case No. ARB/16/16, Award, 27 March 2020.
- Infinito Gold Ltd. v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/14/5, Award, 3 June 2021.
- OKO Pankki Oyj and others v. Republic of Estonia*, ICSID Case No. ARB/04/6, Award, 19 November 2007.

*Annexe 16 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 21*

*Koch Minerals Sarl and Koch Nitrogen International Sarl v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/11/19, Award, 30 October 2017.

*Flughafen Zürich A.G. and Gestión e Ingeniería IDC S.A. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/10/19, Award, 12 Nov. 2014.

*Rusoro Mining Ltd. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/12/5, Award, 22 August 2016.

*Vannessa Ventures Ltd. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)04/6, 16 Jan. 2013.



*Annexe 17 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 22*

*Peter A. Allard v. Barbados*, PCA Case No. 2012-06, Award, 27 June 2017.

*Saint-Gobain Performance Plastics Europe v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/12/13, Decision on Liability and the Principles of Quantum, 30 December 2016.

*Koch Minerals Sarl and Koch Nitrogen International Sarl v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/11/19, Award, 30 October 2017.

*Rusoro Mining Ltd. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/12/5, Award, 22 August 2016.

*Vannessa Ventures Ltd. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)04/6, 16 Jan. 2013.

*Frontier Petroleum Services Ltd. v. The Czech Republic*, UNCITRAL, Ad Hoc, Award, 12 Nov. 2010.

*Eutelsat S.A. v. United Mexican States*, ICSID Case No. ARB(AF)/17/2, Award, 15 Sept. 2021.

*Louis Dreyfus Armateurs SAS v. Republic of India*, PCA Case No. 2014-26, 11 Sept. 2018.

*Tenaris S.A. and Talta - Trading e Marketing Sociedade Unipessoal Lda. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/11/26, 29 Jan. 2016.

*Anglo American PLC v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/14/1, Award, 18 January 2019.

*Global Telecom Holding S.A.E. v. Canada*, ICSID Case No. ARB/16/16, Award, 27 March 2020.

*Annexe 18 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 23*

- Infinito Gold Ltd. v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/14/5, Award, 3 June 2021.
- PSEG Global, Inc., The North American Coal Corporation, and Konya Ingin Elektrik Üretim ve Ticaret Limited Sirketi v. Republic of Turkey*, ICSID Case No. ARB/02/5, Award, 19 Jan. 2007.
- Dan Cake S.A. v. Hungary*, ICSID Case No. ARB/12/9, Decision on Jurisdiction and Liability, 24 Aug. 2015.
- Compañía de Aguas del Aconquija SA and Vivendi Universal SA v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/97/3, Second Presentation of the Case, Award, 20 August 2007.
- Valores Mundiales, S.L. and Consorcio Andino S.L. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/13/11, Award, 25 July 2017.
- Crystallex International Corporation v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/11/2, Award, 4 April 2016.
- International S.A., SAUR International S.A. and León Participaciones Argentinas S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/03/23, Award, 11 June 2012.
- Técnicas Medioambientales Tecmed, S.A. v. Mexico*, ICSID No. ARB(AF)/00/2, Award, 29 May 2003.
- SAUR International v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/4, Award, 22 May 2014.
- Air Canada v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/17/1, Award, 13 September 2021.
- Serafín García Armas and Karina García Gruber v. The Bolivarian Republic of Venezuela*, PCA Case No. 2013-3, Award, 26 April 2019.
- Copper Mesa Mining Corporation v. Republic of Ecuador*, PCA No. 2012-2, Award, 15 March 2016.
- Perenco Ecuador Ltd. v. Republic of Ecuador and Empresa Estatal Petróleos del Ecuador (Petroecuador)*, ICSID Case No. ARB/08/6, Decision on Remaining Issues of Jurisdiction and on Liability, 12 Sept. 2014.
- Total S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/01, Award, 27 November 2013.
- OKO Pankki Oyj and others v. Republic of Estonia*, ICSID Case No. ARB/04/6, Award, 19 November 2007.
- Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. and Vivendi Universal, S.A.) v. Argentine Republic (II)*, ICSID Case No. ARB/03/19, Decision on Liability, 30 July 2010.
- Flughafen Zürich A.G. and Gestión e Ingeniería IDC S.A. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/10/19, Award, 12 Nov. 2014.
- Gold Reserve Inc. v. Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/09/1, Award, 22 September 2014.
- Franck Charles Arif v. Republic of Moldova*, ICSID Case No. ARB/11/23, Award, 8 April 2013.

## *Annexe 19 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 24*

- Técnicas Medioambientales Tecmed, S.A. v. Mexico*, ICSID No. ARB(AF)/00/2, Award, 29 May 2003.
- Crystallex International Corporation v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/11/2, Award, 4 April 2016.
- Franck Charles Arif v. Republic of Moldova*, ICSID Case No. ARB/11/23, Award, 8 April 2013.
- Air Canada v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB(AF)/17/1), Award 13 September 2021.
- Compañía de Aguas del Aconquija SA and Vivendi Universal SA v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/97/3, Second Presentation of the Case, Award, 20 August 2007.
- Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. and Vivendi Universal, S.A.) v. Argentine Republic (II)*, ICSID Case No. ARB/03/19, Decision on Liability, 30 July 2010.
- Total S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/01, Decision on Liability, 27 December 2010.
- Valores Mundiales, S.L. and Consorcio Andino S.L. v. Bolivarian Republic of Venezuela*, ICSID Case No. ARB/13/11, Award, 25 July 2017.
- SAUR International v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/4, Decision on Jurisdiction and Liability, 6 June 2012.
- EDF International S.A., SAUR International S.A. and León Participaciones Argentinas S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/03/23, Award, 11 June 2012.
- Perenco Ecuador Ltd. v. Republic of Ecuador and Empresa Estatal Petróleos del Ecuador (Petroecuador)*, ICSID Case No. ARB/08/6, Decision on Remaining Issues of Jurisdiction and on Liability, 12 Sept. 2014.
- Infinito Gold Ltd. v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/14/5, Award, 3 June 2021.
- OKO Pankki Oyj and others v. Republic of Estonia*, ICSID Case No. ARB/04/6, Award, 19 November 2007.

*Annexe 20 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 26*

*Mr. Hassan Awdi, Enterprise Business Consultants, Inc. and Alfa El Corporation v. Romania*, ICSID Case No. ARB/10/13, 2 March 2015.

*Bosh International, Inc and B&P Ltd Foreign Investments Enterprise v. Ukraine*, ICSID Case No. ARB/08/11, Award, 25 October 2012.

*Link-Trading Joint Stock Company v. Department for Customs Control of the Republic of Moldova*, UNCITRAL, Award, 18 April 2002.

*Big Sky Energy Corporation v. Republic of Kazakhstan*, ICSID Case No. ARB/17/22, Award, 1 Nov. 2012.

*Jan de Nul v. Egypt*, ICSID Case No. ARB/04/13, Award, 6 November 2008.

*Rasia FZE and Joseph K. Borkowski v. Republic of Armenia*, ICSID Case No. ARB/18/28, Award, 20 Jan. 2023.

*David Minnotte & Robert Lewis v. Republic of Poland*, ICSID Case No. ARB (AF)/10/1, Award, 16 May 2014.

*Manchester Securities Corporation v. Republic of Poland*, PCA Case No. 2015-18, Award, 7 December 2018.

*LSF-KEB Holdings SCA and others v. Republic of Korea*, ICSID Case N no. ARB/12/37, Award, 30 Aug. 2022.

*LG&E Energy Corp., LG&E Capital Corp. and LG&E International Inc. v Argentina*, ICSID Case No. ARB/02/1, Decision on Liability, 3 October 2006.

*Noble Ventures, Inc. v. Romania*, ICSID Case No. ARB/01/11, Award, 19 May 2006.

*Annexe 21 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 27*

*Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. v. Plurinational State of Bolivia*, ICSID Case No. ARB(AF)/18/5, Award, 12 July 2022.

*Continental Casualty Company v. The Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/03/9, Award, 5 Sept. 2008.

*Joseph Charles Lemire v. Ukraine II*, ICSID Case No. ARB/06/18, Decision on Jurisdiction and Liability, 14 January 2010.

*Enron Creditors Recovery Corporation (formerly Enron Corporation) and Ponderosa Assets, L.P. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/01/3, Award, 22 May 2007.

*Sempra Energy International v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/02/16, Award, 28 September 2007.

*Azurix Corp. v. The Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/01/12, Award, 14 July 2006.

*Cargill, Incorporated v. Poland*, ICSID Case No. ARB(AF)/04/2, Award, 5 March 2008.

*Duke Energy Electroquil Partners and Electroquil S.A. v. Republic of Ecuador*, ICSID Case No. ARB/04/19, Award, 18 August 2008.

*Occidental Exploration and Production Co v. Ecuador*, LCIA Case No. UN3467, Award, 1 July 2004.

*CMS Gas Transmission Company v. The Republic of Argentina*, ICSID Case No. ARB/01/8, Award, 12 May 2005.

*Murphy Exploration and Production Company International v. Republic of Ecuador II*, PCA Case No. 2012-16 (formerly AA 434), Partial Final Award, 6 May 2016.

*Annexe 22 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 28*

*M.C.I. Power Group L.C. and New Turbine, Inc. v. Ecuador*, ICSID No. ARB/03/6, Award, 31 July 2007.

*Alex Genin, Eastern Credit Limited, Inc. and A.S. Baltoil Genin v. Estonia*, Award, 25 June 2001.

*Ulysseas, Inc v Ecuador*, UNCITRAL, Final Award, 12 June 2012.

*Ronald S. Lauder v. Czech Republic*, UNCITRAL, Final Award, 3 September 2001.

*Alejandro Diego Díaz Gaspar v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/19/13, Award, 29 June 2022.

*Burlington Resources Inc. v. Republic of Ecuador*, ICSID Case No. ARB/08/5 (formerly Burlington Resources Inc. and others v. Republic of Ecuador and Empresa Estatal Petróleos del Ecuador (PetroEcuador), Decision on Reconsideration and Award, 7 February 2017.

*Iberdrola Energia, S.A. v. Republic of Guatemala*, ICSID ARB/09/5, Award, 17 Aug. 2012.

*Chevron Corporation and Texaco Petroleum Company v. The Republic of Ecuador (II)*, PCA Case No. 2009-23, Second Partial Award on Track II, 30 August 2018.

*American Manufacturing & Trading v Republic of Zaire (AMT)*, ICSID Case No. ARB/93/1, Award, 21 February 1997.

*El Paso Energy International Company v Argentina*, ICSID Case No. ARB/03/15, Award, 31 October 2011.

*Mobil Exploration and Development Inc. Suc. Argentina and Mobil Argentina S.A. v. Argentine Republic*, ICSID Case No. ARB/04/16, Decision on Jurisdiction and Liability, 10 April 2013.

*Annexe 23 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 30*

*M.C.I. Power Group L.C. and New Turbine, Inc. v. Ecuador*, ICSID No. ARB/03/6, Award, 31 July 2007.

*Alex Genin, Eastern Credit Limited, Inc. and A.S. Baltoil Genin v. Estonia*, ICSID Case No. ARB/99/2, Award, 25 June 2001.

*Ulysseas, Inc v Ecuador*, UNCITRAL, Final Award, 12 June 2012.

*Ronald S. Lauder v. Czech Republic*, UNCITRAL, Final Award, 3 September 2001.

*Alejandro Diego Díaz Gaspar v. Republic of Costa Rica*, ICSID Case No. ARB/19/13, Award, 29 June 2022.

*Iberdrola Energia, S.A. v. Republic of Guatemala*, ICSID ARB/09/5, Award, 17 Aug. 2012.

*Annexe 24 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 32*

- Metalclad v. Mexico*, ICSID Case No. ARB(AF)/97/1, Award, 30 August 2000.
- S.D. Myers v. Canada*, UNCITRAL, First Partial Award, 13 November 2000.
- Pope & Talbot Inc. v. Canada*, UNCITRAL, Award on the Merits of Phase II, 10 April 2001.
- Pope & Talbot Inc. v. Canada*, UNCITRAL, Award in Respect of Damages, 31 May 2002.
- Mesa Power Group, LLC v. Canada*, UNCITRAL PCA Case No. 2012-17, Award, 24 March 2016.
- Lone Pine Resources Inc. v. The Government of Canada*, ICSID Case No. UNCT/15/2, Final Award, 21 Nov. 2022.
- Windstream Energy LLC v. Canada*, [UNCITRAL](#), Award, 27 September 2016.
- Mondev International Ltd. v. United States*, ICSID Case No. ARB(AF)/99/2, Award, 2 October 2012.
- Waste Management, Inc. v. Mexico (“Number 2”)*, ICSID Case No. ARB(AF)/00/3, [Award](#), 30 April 2004.
- Glamis Gold Ltd v. United States*, UNCITRAL, Award, 14 May 2009.
- Apotex Holdings Inc & Apotex Inc. v. United States*, ICSID Case No. ARB(AF)/12/1, Award, 25 August 2014.
- ADF Group Inc. v. United States*, ICSID Case No. ARB(AF)/00/1, Award, 6 January 2003.
- Cargill, Inc. v. Mexico*, ICSID Case No. ARB(AF)/05/02, Award, 18 September 2009.
- Merrill & Ring Forestry L.P. v. Canada*, UNCITRAL, Award, 31 March 2010.
- William Ralph Clayton, William Richard Clayton, Douglas Clayton, Daniel Clayton and Bilcon of Delaware, Inc v. Canada*, UNCITRAL PCA Case No. 2009-04, Award on Jurisdiction and Liability, 17 March 2015.
- Mobil Investments Canada Inc. & Murphy Oil Corporation v. Canada*, ICSID Case No. ARB(AF)/07/4, Decision on Liability and on Principles of Quantum, 22 May 2012.
- Eli Lilly and Company v. Canada*, UNCITRAL Case No. UNCT/14/2, Final Award, 16 March 2017.
- Robert Azinian, Kenneth Davitian, & Ellen Baca v. Mexico*, ICSID Case No. ARB(AF)/97/2, Award, 1 November 1999.
- Loewen Group, Inc. and Raymond L. Loewen v. United States*, ICSID No. ARB(AF)/98/3, Award, 26 June 2003.
- Methanex Corporation v. United States*, UNCITRAL, Award, 3 August 2005.
- International Thunderbird Gaming Corporation v. Mexico*, UNCITRAL, Award, 26 January 2006.
- Chemtura Corporation v. Canada*, UNCITRAL, Award, 2 August 2010.
- Vento Motorcycles, Inc. v. United Mexican States*, ICSID Case No. ARB(AF)/17/3, Award, 6 July 2020.
- Jorge Luis Blanco, Joshua Dean Nelson and Tele Fácil México, S.A. de C.V. v. Mexico*, ICSID Case No. UNCT/17/1, Final Award, 5 June 2020.
- Grand River Enterprises Six Nations, Ltd., et al. v. United States*, UNCITRAL, Award, 12 January 2011.
- Gami v. Mexico*, UNCITRAL, Award, 15 November 2004.
- Lion Mexico Consolidated v. Mexico*, ICSID, ARB(AF)/15/2, Award, 20 September 2021.



*Annexe 25 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 33*

*S.D. Myers v. Canada*, UNCITRAL, First Partial Award, 13 November 2000.

*Pope & Talbot Inc. v Canada*, UNCITRAL, Award in Respect of Damages, 31 May 2002.

*Cargill, Inc. v. Mexico*, ICSID Case No. ARB(AF)/05/02, Award, 18 September 2009.

*William Ralph Clayton, William Richard Clayton, Douglas Clayton, Daniel Clayton and Bilcon of Delaware, Inc. v Canada*, UNCITRAL PCA Case No. 2009-04, Award on Jurisdiction and Liability, 17 March 2015.

*Windstream Energy Llc v Canada*, UNCITRAL, Award, 27 September 2016.

*Lion Mexico Consolidated V. Mexico*, ICSID, ARB(AF)/15/2, Award, 20 September 2021.

*Annexe 26 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 34*

*Railroad Development Corporation v. Guatemala*, ICSID Case No. ARB/07/23, Award, 29 June 2012.

*The Lopez-Goyne Family Trust and Others V. The Republic of Nicaragua*, ICSID, Case No. ARB/17/44, Award, 1 March 2023.

*TECO Guatemala Holdings LLC v. Guatemala*, ICSID Case No. ARB/10/23, Award, 19 Dec. 2013.

*Spence International Investments, Llc, Berkowitz, et al, v. Costa Rica*, ICSID case No. UNCT/13/2, Interim Award (Corrected), 30 May 2017.

*David R. Aven and Others v. Costa Rica*, ICSID Case No. UNCT/15/3, Final Award, 18 September 2018.

*Annexe 27 : Liste des sentences mentionnées dans la note de bas de page 35*

*Adel A Hamadi Al Tamimi v Oman*, ICSID Case No ARB/11/33, Award, 27 October 2015.

*Eco Oro Minerals Corp. v Colombia*, ICSID Case No. ARB/16/41, Decision on Jurisdiction, Liability and Directions on Quantum, 9 Sept. 2021.

*Elliott Associates L.P. v. Republic of Korea*, PCA Case No. 2018-51, Award, 20 June 2023.

*Gramercy Funds Management LLC and Gramercy Peru Holdings LLC v. Republic of Peru*, ICSID Case No. UNCT/18/2, 6 December 2022.

*PACC Offshore Services Holdings v United Mexican States*, ICSID Case No. UNCT/18/5, 11 January 2022.

*Kenon Holdings Ltd and IC Power Ltd v. Republic of Peru*, ICSID Case No. ARB/19/19, Award, 3 October 2023 (reported in: IAREP, 11 Oct 2023).

*Abengoa S.A. y COFIDES S.A. v. United Mexican States*, ICSID Case No. ARB(AF)/09/2, Award, 18 April 2013.

*Antonio Del Valle Ruiz and others v. Kingdom of Spain*, PCA Case No. 2019-17, Final Award, 13 March 2023.

*Rand investments ltd., William Archibald Rand, Kathleen Elizabeth Rand, Allison Ruth Rand, Robert Harry Leander Rand and Sembi Investment Limited vs. Republic of Serbia*, ICSID case no. Arb/18/8, Award, 29 June 2023.

*OI European Group B.V. v. Venezuela*, ICSID Case No. ARB/11/25, Award, 10 March 2015.

—